

AUX AGRICULTEURS DE TUNISIE

Au moment de quitter le sol tunisien, où il m'a été donné de passer de si intéressantes journées, je tiens à redire combien j'ai été touché par la chaleureuse réception que vous m'avez réservée et par les nombreuses marques de sympathie que m'ont été prodiguées de tous côtés.

et à toutes les autorités qui m'ont reçu, mon plus chaleureux merci, et je forme des vœux pour que votre beau pays soit de plus en plus prospère dans l'union et la paix.

Pierre MARTIN, Président de la C.G.A. et de la Fédération Nationale de la Coopération Agricole.

M. Pierre MARTIN président de la C. G. A. à Tunis

A la Résidence Générale



M. Jean MONS s'entretient avec M. Pierre MARTIN

A Bir-Drassen



Le Président MARTIN examine en connaissance un produit des Caves Coopératives. On reconnaît, encadrant le Président (de gauche à droite) : MM. MIRANDE, ESTIVALS et VACHEROT.

La collaboration intelligente et étroite des agriculteurs français et tunisiens est également à signaler, et donne dans ce pays une impression de grande stabilité économique.

J'emporte de mon séjour parmi vous un excellent souvenir et une sensation très profonde du rôle immense que joue la C.G.A. et la Fédération des Coopératives au profit de l'agriculture de la Régence.

Par l'intermédiaire de « La Tunisie Agricole » que vous avez su rendre si vivante, j'adresse à tous les agriculteurs de Tunisie, à tous les organismes

La Légion d'Honneur à l'E.C.A.T. Nous avons appris avec un très vif plaisir la promotion au grade de chevalier de la Légion d'Honneur, au titre militaire, de M. Louis Genet, Directeur de l'Ecole d'Agriculture de Tunis.

La Tunisie Agricole

Organe de la Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie et des Fédérations des Syndicats Agricoles de Producteurs et de Techniciens (Union de Tunisie de la C. G. A.)

Rédaction-Administration-Publicité : 72, Avenue Jules-Ferry - TUNIS - Téléphone : 76.45

Abonnement : 300 fr. par an - Versements : C. C. P. « Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie » - Tunis R. P. 10.306

La Vente annuelle des produits de l'Etablissement d'Elevage de SIDI TABET

Mercredi 27 avril, a eu lieu, dans le cadre verdoyant de Sidi-Tabet, la vente annuelle des produits de l'élevage de cet établissement. Au programme figuraient 5 juments poulinières bretonnes, 14 poulains dont 7 pur sang arabe, 19 poulains dont 7 pur sang arabe, 19 taureaux, 82 bœufs, 25 antennes, 8 bœufs et divers produits de petit élevage (coquelets, dindons, pintades et lapins).

LE FILM DU VOYAGE

Devant se rendre en Algérie, M. Pierre Martin, Président de la C.G.A. et de la Fédération Nationale de la Coopération Agricole, avait accepté, en mars dernier, l'invitation qui lui avait été faite par MM. Vacherot et Reynier, au nom de l'U.T.-C.G.A., lors du Congrès de Paris, de venir dans la Régence à l'occasion des fêtes du Cinquantenaire de l'Ecole d'Agriculture de Tunis qui devaient se dérouler du 18 avril au 1er mai.

Malheureusement, par suite d'un fâcheux contretemps, retardant son voyage de 24 heures, le Président Martin ne devait arriver à l'aéroport que jeudi 20 avril, à 20 heures. Il fut accueilli à sa descente d'avion par MM. Vacherot, Président de l'U.T.-C.G.A.; Reynier, Président de la Fédération des Coopératives Agricoles, entourés de quelques membres du Comité de l'U.T.-C.G.A. ainsi que de M. Estivals, délégué à la propagande de l'Alliance Française, autour de M. Martin, les membres du Comité présents à Tunis, ainsi que M. Estivals, qui participera désormais à toutes les manifestations données en l'honneur du Président.

M. Barbut, Inspecteur Général de l'Agriculture en Algérie et Directeur de l'Institut Agricole de Maison-Carrée avait bien voulu accepter d'être des notes.

Le deuxième point, qui est la question de surproduction. Il est inévitable qu'elle se dresse avec l'abondance, mais la plus grave, c'est qu'elle ne peut être endiguée, étant généralement soumise aux caprices de la nature. Si l'on ne trouve pas de débouchés immédiats à cette surproduction, bien qu'elle soit que momentanée, c'est la catastrophe. Il s'agit donc de prévoir, et nous pouvons dire que nous avons réussi pour le blé, le vin. Ce que nous avons tenté pour le lait semble une nouvelle victoire, car le prix du beurre s'est raffermi et a même augmenté à la suite des mesures prises par le Gouvernement grâce à nos démarches près de lui. C'est dans les leçons du passé que l'on pourra tirer des moyens propres à conjurer les prochaines crises.

Le troisième point, qui répond à l'exposé de M. Briol a trait aux derniers accords de la France dans les unions douanières européennes et notamment avec l'Italie. Il faut bien comprendre que seuls deux pays ont obtenu de défendre les produits agricoles, l'Angleterre et l'Allemagne. La lutte est épre entre le reste du bloc européen pour ces deux débouchés.

Notre place au Conseil de l'O.C.E., continue le Président, nous a permis de défendre les producteurs de France et de l'Union Française.

Notre position à ce sujet est très stricte : nous lutterons toujours

contre tout accord tant que les gouvernements, tels que l'Italie, le Danemark, la Hollande, ne cessent pas leur politique de dumping. Il est inadmissible que le lait soit payé au litre plus cher à l'agriculteur danois qu'à français et que son beurre envahisse la France ainsi que les autres marchés. Il en est de même en Italie, pour les agrumes, les primeurs.

« Soyons assurés, Messieurs, que si pour des raisons de sécurité politique internationale, nous sommes appelés à de telles unions, nous lutterons toujours chaque fois que l'on sentira qu'au lieu d'élever le standard de vie de 250 millions d'êtres humains au niveau du consommateur français, on essaiera d'accaparer le marché de France et de l'Union Française. »

La fin de la matinée et une partie de l'après-midi se passeront en audiences et en visites officielles, en compagnie de MM. Vacherot, Carrique et Estivals. Audiences de M. le Président Général, de S. E. le Premier Ministre, de S. E. Bel Khodja, Ministre de l'Agriculture; visites à M. Tahir Ben Ammar, Président de la Chambre Tunisienne d'Agriculture du Nord; au bureau de la Chambre Française d'Agriculture du Nord, représenté par MM. Vénèque, Michel, Tardy et Durand qui, en l'absence du Président Délégué souffrant, reçoivent le Président Martin qui les met au courant des grands problèmes agricoles sur lesquels se penchent actuellement les organismes nationaux et internationaux.

Aux Caves Coopératives de Bir-Drassen

M. Martin, étant à la fois Président de la Fédération Nationale de la Coopération et de la Fédération des Viticulteurs, M. Miranda, Président de l'U.C.V.T., lui a offert de lui montrer les installations des caves coopératives de Bir Drassen. Installations toutes modernes, puisque certaines ne sont pas encore achevées, et que le Président visite avec un intérêt évident, les comparant aux plus belles réalisations de la Métropole. Après avoir apprécié en connaissance les produits de l'U.C.V.T., M. Martin repart pour Bir M'Cherga, où il sera l'hôte à dîner de Monsieur et Madame Vacherot.

La conférence du Lycée Carnot

Cette journée du samedi sera toute entière consacrée aux manifestations du cinquantenaire de l'Ecole d'Agriculture. Devant présider une des séances d'études, plus particulièrement consacrée à la coopération et la mutualité agricoles, M. Martin va donner en cette salle du Lycée Carnot, où se tiennent les travaux, la conférence primitivement prévue pour le jeudi à l'Alliance Française.

Aux premières rangées se tiennent les personnalités officielles par

COMMERCE CONTRE COOPERATION

par R. LUCIEN, Ingénieur Agricole

La suite de notre article du 25 mars. M. Marc Polin a fait paraître dans « La Presse » du 11 avril 1950, sous la rubrique « Opinions libres », un article intitulé « Le Commerce et les Coopératives ».

A proprement parler, M. Polin ne nous répond pas et aucun de nos arguments (à l'exception de notre exposé sur la « spéculation ») n'est repris par lui. Nous nous trouvons donc amenés à répéter ce que nous avons déjà dit et nous nous en excusons auprès de nos lecteurs.

Le thème de l'article de M. Polin peut se résumer ainsi, sans, nous le pensons, trahir sa pensée : « Les coopératives agricoles sont « des commerçants privilégiés qui « disposent de moyens financiers accorés par l'Etat et refusés aux « commerçants et dont la charge pèse sur le consommateur. »

Nous sommes obligés de nous inscrire en faux contre ces affirmations. Elles sont toutes entièrement erronées.

LES COOPERATIVES NE SONT PAS DES COMMERÇANTS

Le 25 mars, nous avons exposé, d'une façon que nous avons cru suffisamment claire, que les coopératives agricoles (coopératives d'achat, de travail ou de vente) étaient les mandataires des agriculteurs; elles prolongent l'activité normale, naturelle et légitime de l'exploitation agricole.

L'exploitation rurale, qui est restée essentiellement artisanale, apparaît comme un anachronisme économique et technique dans le monde moderne. Si l'on ne tient pas compte du facteur humain, elle devrait disparaître pour prendre une forme de gestion industrielle.

Il en résulterait de fort graves répercussions sociales que le législateur, que l'homme de gouvernement, cherche pour le bien général du pays à éviter.

Il a donc ainsi été amené à inciter les agriculteurs à rechercher des formes d'association qui permettent l'évolution technique, une gestion économique rationnelle en maintenant la forme humaine de la ferme.

La coopération donne actuellement les moyens d'atteindre ces buts. Dans la coopérative agricole de vente notamment, ce sont les agriculteurs qui mettent une partie de leur activité en commun pour poursuivre les opérations de production et en mettre leurs produits à la disposition du consommateur.

Ce n'est pas un organisme qui achète avec l'intention de vendre pour en retirer un bénéfice, car telle est la définition de l'acte de commerce; et le commerçant, c'est celui dont l'activité principale consiste à faire ces actes.

Il s'agit là de faits pratiques et si l'on veut appeler les choses par leur nom, rien n'autorise à baptiser « commerçants » des organismes qui ne font pas d'actes de commerce.

Ils sont cependant repris par M. Polin.

Nous devons ramener l'aide de l'Etat à sa juste proportion. Elle n'a rien « d'extraordinaire ».

La législation en vigueur autorise les coopératives, dans la limite des fonds disponibles, au chapitre créé à cette fin, des prêts à long terme en rapport avec le capital de la coopérative.

Pour pouvoir prétendre à ces prêts, la coopérative doit justifier sa demande; il faut notamment que les fonds demandés soient investis dans une entreprise d'intérêt général agricole et c'est l'Etat qui décide si oui ou non la demande est justifiée. Et puis, il faut que le fonds de la Mutualité (tel est son nom) soit alimenté; il n'est pas, hélas, inépuisable.

Il s'agit de prêts et non pas de dons. Ils sont remboursés par les adhérents de la coopérative et pour eux c'est de l'argent qu'ils ne versent plus. Nous rappelons encore que l'actif de la coopérative n'appartient pas aux coopérateurs; et ceci n'est pas une simple clause de style.

Pour affirmer que le problème du financement n'existe pas, il faut n'avoir jamais assisté à une assemblée ou à un conseil de coopérative.

L'aide qu'apporte l'Etat à la Coopération à une contre-partie. C'est le contrôle, la surveillance constante par l'Etat de la Coopération. C'est la garantie solidaire des administrateurs. C'est la gestion gratuite par les administrateurs, etc., etc.

(Suite en 2° page)

Mérite agricole

Lors de la publication de la liste des promotions pour le Mérite Agricole, nous avons omis de signaler le nom de M. Abderrahmane El Béji, Président de la Coopérative Tunisienne de Motoculture de Medjez-el-Bab et de la Coopérative des Agriculteurs Tunisiens du Goubellat et de Bou-Arada.

Nous nous en excusons bien vivement et nous espérons que M. Abderrahmane El Béji voudra nous pardonner cet oubli regrettable.

Soi.darité Nord-Africaine

M. Estivals, Vice-Président de la Fédération Départementale des Exploitations du Sol, de Constantine était notre invité durant le séjour du Président Martin parmi nous. Il représentait officiellement l'Union Algérienne de la C.G.A., son Président, M. Lamy, et son vice-président, M. Bursat, en étant empêchés.

Faisant partie de toutes les manifestations et notamment du voyage à Sfax, ce fut, pour la première fois, un délégué tunisien de la solidarité nord-africaine, et ce grâce à la C.G.A.

L'Evolution de la Motoculture en Tunisie

Cet article constitue la suite et la fin de l'étude commencée dans la « Tunisie Agricole » du 4 février dernier.

Dure étape pour la Motoculture, que celle qui s'étend de 1940 à 1943 ! On ne peut évidemment pas parler d'évolution de cette motoculture réduite à la recherche de combinaisons permettant l'utilisation d'un matériel privé de pièces de rechange et de carburant normal.

Les gazogènes, l'alcool ne sont que des expédients que l'on espère passer et qui n'arrangent pas les moteurs ! Tous les vieux tracteurs encore en état de fonctionner mais inutilisés jusqu'au ressortir de leur coin poussiérez. On les « retape » comme on peut et équipés de « gazogène » ou transformés à l'alcool, ils repartent, poussifs, pour une fin de service certainement brève.

Pendant cette période difficile, l'agriculture n'a pas à sa disposition de moyens nouveaux, mais seulement des adaptations accessoires de constructeurs métropolitains de petite importance.

Aussi, au lendemain de la libération de la Tunisie, les besoins de l'agriculture sont impérieux. Les destructions du fait de guerre s'ajoutant, le matériel de motoculture est à rénover et compléter d'urgence si l'on veut maintenir les moyens de production du pays.

C'est dans ces conditions que furent accueillis avec satisfaction les premiers envois de tracteurs et d'instruments de motoculture importés sous bénéfice de la loi « Prêt Bail ».

Est-ce à dire qu'une orientation nouvelle de la motoculture pouvait être déjà perçue ? Il s'agissait plus d'équiper un pays qui sortait d'une crise sérieuse en lui redonnant rapidement des moyens mécaniques indispensables, que de le laisser diriger son choix vers une conception nouvelle de travail. D'ailleurs, les réglementations et la situation des usines américaines dont la production était encore très insuffisante, n'auraient pas offert ces possibilités.

En somme, tout est accepté par l'utilisateur qui ne peut considérer ni la qualité, ni les particularités du matériel qui lui est fourni. Le « Chenillard » conserve malgré tout la préférence des agriculteurs. Les premiers tracteurs reçus en 1944 sont des tracteurs construits pour les besoins de la guerre, et laissés pour compte. Dans l'ensemble, ils n'offrent rien de particulier comparativement aux derniers modèles de 1939. Quelques améliorations de détail mises à part, la gamme des puissances est la même et les moteurs diesel sont de types inchangés.

Il ne paraît pas utile de s'étendre ici sur le mode d'aménagement (restauration) des parcelles traitées avec le concours du Ministère de l'Agriculture, mais il semble en revanche plus opportun d'analyser les facteurs de l'érosion en essayant de dégager corrélativement certains procédés de lutte (conservation) facilement utilisables par l'agriculteur lui-même. Disons seulement que l'épreuve de plusieurs campagnes aux pluviométriques diverses, l'évolution et l'adaptation des moyens culturaux pourra conduire éventuellement dans certains cas à modifier légèrement

l'ancien schéma pendant les travaux saisonniers d'une exploitation moyennement de ce pays. La puissance qui semble le mieux convenir est celle de 20 à 25 CV. parce qu'elle permet une utilisation plus efficace dans les travaux agricoles accessoires, tout en offrant pour les transports des possibilités suffisamment économiques.

Le tracteur à roues dans les conditions nouvelles risque-t-il de supplanter le tracteur à chenilles dans un avenir plus ou moins proche ?

Nous avons distingué, dans un précédent article, les différents stades de la dégradation des sols par l'érosion, en dégageant respectivement deux séries de mesures de traitement : les méthodes de conservation dans le cas où les rendements sont encore acceptables mais où l'érosion commence à se manifester, les méthodes de restauration lorsque le sol est devenu très dégradé et difficilement cultivable.

Il ne paraît pas utile de s'étendre ici sur le mode d'aménagement (restauration) des parcelles traitées avec le concours du Ministère de l'Agriculture, mais il semble en revanche plus opportun d'analyser les facteurs de l'érosion en essayant de dégager corrélativement certains procédés de lutte (conservation) facilement utilisables par l'agriculteur lui-même. Disons seulement que l'épreuve de plusieurs campagnes aux pluviométriques diverses, l'évolution et l'adaptation des moyens culturaux pourra conduire éventuellement dans certains cas à modifier légèrement

Par Marc AUREAU Ingénieur du Génie Rural.

ment les dispositifs jusqu'ici adoptés, dans le sens d'un renforcement ou d'une atténuation; ce serait sous cette optique qu'il conviendrait d'ailleurs de tirer les premières conclusions des réalisations qui, s'ajoutant à celles déjà entreprises de leur propre initiative par certains agriculteurs avertis, commencent à parsemer la Tunisie.

En se limitant plus spécialement à la Dorsale, nous signalerons la création de vignobles en courbes de niveau dans le Cap-Bon à Bou-Djéria, des plantations d'oliviers et d'amandiers suivant la même technique dans le Zaghouana et la région de Tunis.

Conservation et restauration des sols cultivés

Par Marc AUREAU Ingénieur du Génie Rural.

ment les dispositifs jusqu'ici adoptés, dans le sens d'un renforcement ou d'une atténuation; ce serait sous cette optique qu'il conviendrait d'ailleurs de tirer les premières conclusions des réalisations qui, s'ajoutant à celles déjà entreprises de leur propre initiative par certains agriculteurs avertis, commencent à parsemer la Tunisie.

En se limitant plus spécialement à la Dorsale, nous signalerons la création de vignobles en courbes de niveau dans le Cap-Bon à Bou-Djéria, des plantations d'oliviers et d'amandiers suivant la même technique dans le Zaghouana et la région de Tunis.

En se déplaçant vers l'Est, les cas traités comportent une plus forte proportion de cultures annuelles. Notamment dans les régions de Bou-Arada, Ksar-bou-Kriss, Goubellat, Gafour.

Ce rapide aperçu ne saurait évidemment avoir la prétention

(Lire la suite en 4ème)

La Verse...! ... Un Fléau!

par PHILIPPE CAREL, Ingénieur Agronome

La verse coûte cher, très cher. Elle amène une diminution de rendement évaluée de 4 à 8 quintaux, d'une part par perte de grains, d'autre part par dépenses dues aux travaux supplémentaires. Le préjudice est donc réel!

LA VERSE EST-ELLE EVITABLE ?

Peut-être ! En tout cas, elle est atténuable de façon telle que de fléau elle ne devienne qu'accident. Atténuable d'abord par la culture de variétés résistantes, atténuable ensuite par un meilleur équilibre des fumures. Nous savons les remarquables efforts du Service Botanique et Agronomique pour doter la Tunisie de blés à grand rendement, résistants à la verse.

COMMENT SE PRESENTE LE PROBLEME DES FUMURES ?

Depuis 1929, l'expérimentation en cas de végétation a permis de rassembler une foule d'observations, qui ont fait faire des progrès certains à la céréculture. Mais de part la nature et la situation des cas, les blés expérimentés étaient à l'abri de grands coups de vent, des brusques changements de température.

Ainsi, en 1937, 38, 39, le même Service Botanique et Agronomique avait-il entrepris des essais de blés en grande culture céréalière, essais interrompus malheureusement par la guerre. Mais, pour quelques embryonnaires qu'ils soient, ces essais n'en sont pas moins intéressants. La question de leurs comptes-rendus est instructive pour l'équilibre des problèmes posés. On peut y lire :

« Dans l'ensemble, la concordance entre les résultats des essais au champ et l'analyse physiologique, est bonne, sauf pour le cas de la verse » ; et par ailleurs :

« L'absence des engrais potassiques des récoltes à la verse, dans les champs à 2 des Fermes Françaises, à Béja ».

« La discordance des résultats quant à la potasse est due surtout à la verse ».

« De même, une certaine discordance dans le deuxième champ de Béja peut être expliquée par la verse qu'a causée l'absence d'azote et d'acide phosphorique et de potasse — conséquence d'un déséquilibre alimentaire ».

« La terre d'El Akhouat se montre très fertile à l'analyse physiologique qui ne fait ressortir qu'un léger manque d'azote. Il en est tout autrement dans le champ où l'addition de tous les éléments est variable, le meilleur rendement étant obtenu avec la fumure complète ».

« Les parcelles de l'alluvion brune de Souk-el-Khemis ont beaucoup souffert de la verse et d'un excès d'eau en hiver ».

« Dans le champ n° 1 de Béja, il y a échouage, surtout sensible dans la parcelle sans potasse qui est versée ».

Ainsi, le problème est posé. Les expérimentateurs laissent même entrevoir une solution. En tout cas, ils orientent très nettement les recherches. Ils constatent d'abord que, dans les champs, tout ne se passe pas exactement comme dans les bacs; ensuite, que la verse est en corrélation avec une carence de potasse, enfin que le rendement optimum correspond à une fumure complète.

La fumure complète comprend essentiellement les éléments de base N.P.K. : azote, acide phosphorique et potasse.

ACIDE PHOSPHORIQUE :

L'utilité de l'acide phosphorique n'est plus à démontrer. Les colons tunisiens ont adopté, avec succès, une fumure phosphatée allant de 40 à 65 kgs de P₂O₅ à l'hectare. Cette fumure est indispensable, parce qu'elle corrige les phénomènes naturels et les facteurs culturels ne peuvent enrichir la terre en acide phosphorique.

AZOTE :

En ce qui concerne l'azote et la potasse, les résultats des essais ont été très discordants. Il est évident qu'ils ont souvent dénoté les agriculteurs.

L'azote est l'élément de base, indispensable à l'obtention des hauts rendements. Mais l'addition d'engrais azotés est-elle indispensable ? C'est sur ce point que les opinions sont extrêmement différentes.

Tout d'abord, il peut y avoir dans le sol une très grande richesse naturelle en azote. La pratique de l'assolement biennal favorisant la nitrification est une véritable source naturelle d'azote. La quantité ainsi apportée est parfois suffisante, surtout lorsqu'on se contente de rendements moyens. Elle est parfois trop forte par rapport aux autres éléments (P, et K.) du sol et il y a rupture de l'équilibre alimentaire de la plante. La culture des légumineuses, laissant des racines et des nodosités dans le sol, est également une autre source.

Dans le cas d'une richesse naturelle suffisante, l'addition d'une fumure azotée seule, s'est montrée néfaste parce qu'elle a provoqué le déséquilibre N.P.K. On pourrait en conclure que les fumures azotées sont nuisibles à l'obtention de hauts rendements, conclusion un peu hâtive, car, en fait, les choses sont un peu plus compliquées.

Nous que les expérimentateurs reconnaissent que, sans la verse, l'accroissement de rendement dû aux fumures azotées serait réel.

Le problème reste donc posé : Est-il possible d'augmenter les rendements par un apport d'engrais azotés, en prenant les mesures indispensables pour éviter la verse ? Faut-il, au contraire, considérer que les champs dits « versants » bien connus des agriculteurs le sont irrémédiablement, et faut-il se résigner à une perte de 4 à 8 quintaux à l'hectare ?

Admettre cette répartition serait d'outre l'esprit d'entreprise, des colons tunisiens, dont les débuts n'ont pas toujours été faciles, et qui ont su montrer dans leur ascension de rares qualités d'énergie et d'esprit d'organisation.

POTASSE :

La potasse est un des trois éléments fondamentaux de la nutrition N.P.K.

Les terres de Tunisie sont, en ce qui concerne généralement, riches en potasse à un moment donné, mais en potasse totale, ce qui ne veut pas dire en potasse assimilable. Certains sols caractéristiques semblent indiquer que la fraction assimilable fait très souvent défaut au moment où la plante en a besoin. La verse est un de ces indices. Une forte fumure potassique devrait la corriger, car il est admis que la potasse provoque le gonflement des colloïdes cytoplasmiques, confère aux céréales une plus grande résistance à la verse. Signaux d'ailleurs en passant que c'est par la même action de turgescence des cellules que la potasse donne aux fruits et aux agrumes en particulier, une plus grande fermeté, et, par suite, une meilleure résistance au transport.

Au cours d'un très intéressant exposé publié dans le Bulletin Technique d'Information du Ministère de l'Agriculture, novembre 1945, M. A. Demolion relate, d'après les travaux effectués par les Stations Agronomiques françaises avant et pendant la dernière guerre, que les observations faites dans cet ordre d'idées.

Il en résulte que les écarts dans la composition du grain en azote, acide phosphorique et potasse, sont assez faibles, mais que c'est surtout la paille qui fait preuve de plasticité chimique et reflète davantage l'enrichissement du sol en éléments fertilisants. On a pu constater par exemple, que le manque d'eau au printemps. Ce manque de fertilité est la véritable cause des faibles rendements parce que le blé mal développé ne trouve pas de force pour développer ses racines et utiliser l'eau, qui, dans les couches profondes du sol, est toujours en quantité suffisante pour une récolte de 25 à 30 quintaux.

« Dans le milieu de ces champs, tracer deux bandes en croix, et, dans ces deux bandes, enfouir du chlorure ou du sulfate de potasse, en plus de la fumure normale. Les doses à épandre, puisqu'elles sont expérimentales, doivent être assez élevées : de l'ordre de 400 kgs/ha pour les terres silico-calcaires légères, de 800 kgs pour les terres argileuses lourdes, dans lesquelles il y a lieu de se méfier de l'énorme pouvoir de rétention que possèdent les argiles ».

« Les bandes devant être assez larges, une cinquantaine de mètres environ, au moins, de façon à ce que l'on puisse avoir une idée moyenne de leur comportement ».

« Une telle expérience est simple et peu coûteuse; elle reste dans le cadre des nombreux essais que l'agriculteur doit faire si l'on veut augmenter ses rendements, et être à même de soutenir la terrible concurrence mondiale que lui impose le commerce de l'agriculture ».

« L'obtention de ces rendements n'est pas une utopie; si nous en croyons M. L. Yankovitch, qui dans les annales du Service Botanique et Agronomique a écrit, tome 19, page 209 :

« Les régions à pluviométrie entre 400 et 500 mm. souffrent beaucoup plus du manque de fertilité du sol en hiver, que du manque d'eau au printemps. Ce manque de fertilité est la véritable cause des faibles rendements parce que le blé mal développé ne trouve pas de force pour développer ses racines et utiliser l'eau, qui, dans les couches profondes du sol, est toujours en quantité suffisante pour une récolte de 25 à 30 quintaux ».

« L'obtention de ces rendements n'est pas une utopie; si nous en croyons M. L. Yankovitch, qui dans les annales du Service Botanique et Agronomique a écrit, tome 19, page 209 :

« Les régions à pluviométrie entre 400 et 500 mm. souffrent beaucoup plus du manque de fertilité du sol en hiver, que du manque d'eau au printemps. Ce manque de fertilité est la véritable cause des faibles rendements parce que le blé mal développé ne trouve pas de force pour développer ses racines et utiliser l'eau, qui, dans les couches profondes du sol, est toujours en quantité suffisante pour une récolte de 25 à 30 quintaux ».

« L'obtention de ces rendements n'est pas une utopie; si nous en croyons M. L. Yankovitch, qui dans les annales du Service Botanique et Agronomique a écrit, tome 19, page 209 :

« Les régions à pluviométrie entre 400 et 500 mm. souffrent beaucoup plus du manque de fertilité du sol en hiver, que du manque d'eau au printemps. Ce manque de fertilité est la véritable cause des faibles rendements parce que le blé mal développé ne trouve pas de force pour développer ses racines et utiliser l'eau, qui, dans les couches profondes du sol, est toujours en quantité suffisante pour une récolte de 25 à 30 quintaux ».

« L'obtention de ces rendements n'est pas une utopie; si nous en croyons M. L. Yankovitch, qui dans les annales du Service Botanique et Agronomique a écrit, tome 19, page 209 :

« Les régions à pluviométrie entre 400 et 500 mm. souffrent beaucoup plus du manque de fertilité du sol en hiver, que du manque d'eau au printemps. Ce manque de fertilité est la véritable cause des faibles rendements parce que le blé mal développé ne trouve pas de force pour développer ses racines et utiliser l'eau, qui, dans les couches profondes du sol, est toujours en quantité suffisante pour une récolte de 25 à 30 quintaux ».

« L'obtention de ces rendements n'est pas une utopie; si nous en croyons M. L. Yankovitch, qui dans les annales du Service Botanique et Agronomique a écrit, tome 19, page 209 :

« Les régions à pluviométrie entre 400 et 500 mm. souffrent beaucoup plus du manque de fertilité du sol en hiver, que du manque d'eau au printemps. Ce manque de fertilité est la véritable cause des faibles rendements parce que le blé mal développé ne trouve pas de force pour développer ses racines et utiliser l'eau, qui, dans les couches profondes du sol, est toujours en quantité suffisante pour une récolte de 25 à 30 quintaux ».

« L'obtention de ces rendements n'est pas une utopie; si nous en croyons M. L. Yankovitch, qui dans les annales du Service Botanique et Agronomique a écrit, tome 19, page 209 :

« Les régions à pluviométrie entre 400 et 500 mm. souffrent beaucoup plus du manque de fertilité du sol en hiver, que du manque d'eau au printemps. Ce manque de fertilité est la véritable cause des faibles rendements parce que le blé mal développé ne trouve pas de force pour développer ses racines et utiliser l'eau, qui, dans les couches profondes du sol, est toujours en quantité suffisante pour une récolte de 25 à 30 quintaux ».

« L'obtention de ces rendements n'est pas une utopie; si nous en croyons M. L. Yankovitch, qui dans les annales du Service Botanique et Agronomique a écrit, tome 19, page 209 :

« Les régions à pluviométrie entre 400 et 500 mm. souffrent beaucoup plus du manque de fertilité du sol en hiver, que du manque d'eau au printemps. Ce manque de fertilité est la véritable cause des faibles rendements parce que le blé mal développé ne trouve pas de force pour développer ses racines et utiliser l'eau, qui, dans les couches profondes du sol, est toujours en quantité suffisante pour une récolte de 25 à 30 quintaux ».

« L'obtention de ces rendements n'est pas une utopie; si nous en croyons M. L. Yankovitch, qui dans les annales du Service Botanique et Agronomique a écrit, tome 19, page 209 :

« Les régions à pluviométrie entre 400 et 500 mm. souffrent beaucoup plus du manque de fertilité du sol en hiver, que du manque d'eau au printemps. Ce manque de fertilité est la véritable cause des faibles rendements parce que le blé mal développé ne trouve pas de force pour développer ses racines et utiliser l'eau, qui, dans les couches profondes du sol, est toujours en quantité suffisante pour une récolte de 25 à 30 quintaux ».

« L'obtention de ces rendements n'est pas une utopie; si nous en croyons M. L. Yankovitch, qui dans les annales du Service Botanique et Agronomique a écrit, tome 19, page 209 :

« Les régions à pluviométrie entre 400 et 500 mm. souffrent beaucoup plus du manque de fertilité du sol en hiver, que du manque d'eau au printemps. Ce manque de fertilité est la véritable cause des faibles rendements parce que le blé mal développé ne trouve pas de force pour développer ses racines et utiliser l'eau, qui, dans les couches profondes du sol, est toujours en quantité suffisante pour une récolte de 25 à 30 quintaux ».

« L'obtention de ces rendements n'est pas une utopie; si nous en croyons M. L. Yankovitch, qui dans les annales du Service Botanique et Agronomique a écrit, tome 19, page 209 :

« Les régions à pluviométrie entre 400 et 500 mm. souffrent beaucoup plus du manque de fertilité du sol en hiver, que du manque d'eau au printemps. Ce manque de fertilité est la véritable cause des faibles rendements parce que le blé mal développé ne trouve pas de force pour développer ses racines et utiliser l'eau, qui, dans les couches profondes du sol, est toujours en quantité suffisante pour une récolte de 25 à 30 quintaux ».

« L'obtention de ces rendements n'est pas une utopie; si nous en croyons M. L. Yankovitch, qui dans les annales du Service Botanique et Agronomique a écrit, tome 19, page 209 :

« Les régions à pluviométrie entre 400 et 500 mm. souffrent beaucoup plus du manque de fertilité du sol en hiver, que du manque d'eau au printemps. Ce manque de fertilité est la véritable cause des faibles rendements parce que le blé mal développé ne trouve pas de force pour développer ses racines et utiliser l'eau, qui, dans les couches profondes du sol, est toujours en quantité suffisante pour une récolte de 25 à 30 quintaux ».

« L'obtention de ces rendements n'est pas une utopie; si nous en croyons M. L. Yankovitch, qui dans les annales du Service Botanique et Agronomique a écrit, tome 19, page 209 :

« Les régions à pluviométrie entre 400 et 500 mm. souffrent beaucoup plus du manque de fertilité du sol en hiver, que du manque d'eau au printemps. Ce manque de fertilité est la véritable cause des faibles rendements parce que le blé mal développé ne trouve pas de force pour développer ses racines et utiliser l'eau, qui, dans les couches profondes du sol, est toujours en quantité suffisante pour une récolte de 25 à 30 quintaux ».

« L'obtention de ces rendements n'est pas une utopie; si nous en croyons M. L. Yankovitch, qui dans les annales du Service Botanique et Agronomique a écrit, tome 19, page 209 :

« Les régions à pluviométrie entre 400 et 500 mm. souffrent beaucoup plus du manque de fertilité du sol en hiver, que du manque d'eau au printemps. Ce manque de fertilité est la véritable cause des faibles rendements parce que le blé mal développé ne trouve pas de force pour développer ses racines et utiliser l'eau, qui, dans les couches profondes du sol, est toujours en quantité suffisante pour une récolte de 25 à 30 quintaux ».

« L'obtention de ces rendements n'est pas une utopie; si nous en croyons M. L. Yankovitch, qui dans les annales du Service Botanique et Agronomique a écrit, tome 19, page 209 :

« Les régions à pluviométrie entre 400 et 500 mm. souffrent beaucoup plus du manque de fertilité du sol en hiver, que du manque d'eau au printemps. Ce manque de fertilité est la véritable cause des faibles rendements parce que le blé mal développé ne trouve pas de force pour développer ses racines et utiliser l'eau, qui, dans les couches profondes du sol, est toujours en quantité suffisante pour une récolte de 25 à 30 quintaux ».

« L'obtention de ces rendements n'est pas une utopie; si nous en croyons M. L. Yankovitch, qui dans les annales du Service Botanique et Agronomique a écrit, tome 19, page 209 :



Plus de ravages dans vos troupeaux par les Tiques et les Gales grâce aux Traitements Antiparasitaires de la

COOPERATIVE D'ELEVAGE et D'INSEMINATION ARTIFICIELLE DE TUNIS

qui, parmi les produits de choix, a adopté le :

TIGAL

Riche en Isomères Actifs
Stable et adhérent

COOPERATIVE D'ELEVAGE ET D'INSEMINATION ARTIFICIELLE
LA RABTA — Tél. 27.85

COMMERCCE CONTRE COOPERATION

(Suite de la 1re page)

L'AIIDE AUX COOPERATIVES N'EST PAS A LA CHARGE DU CONSOMMATEUR

Nous venons d'indiquer que les prêts qui peuvent et nous insistons sur le conditionnel être accordés aux coopératives sont prélevés sur le fonds de mutualité.

Il n'est plus possible à un commerçant de Tunisie de prétendre que ces fonds sont à la charge du consommateur.

M. Lescure, dans un article intitulé « La Coopération en Agriculture » et qui a été publié dans le numéro de décembre 1949 du très intéressant bulletin de la Confédération Générale du Commerce et de l'Industrie de Tunisie, met pertinemment les choses au point, dans une note que nous reproduisons intégralement :

« Dans son numéro de novembre, le Bulletin de la C.G.C.I. publie un article dans lequel l'auteur, M. F. Dejean, dénonce que commerce et industrie soient contraints de subventionner indirectement les Coopératives par le truchement du Budget général ».

« Il y a lieu de le rassurer pleinement. Le fonds de mutualité n'est pas un centime du Budget général. Ses ressources proviennent uniquement de redevances que la Banque de l'Algérie verse à l'Etat Tunisien en contrepartie de l'intérêt général (décret du 13 février 1934. Mais il n'a pas donné la liste des obligations imposées à la Coopération et repandant les deux choses sont liées, l'une n'étant que la conséquence de l'autre ».

« Ceci n'existe pas seulement en Tunisie, pas seulement dans les territoires de l'Union Française, mais dans le monde entier. Partout où il y a des coopératives, les mêmes obligations entraînent les mêmes exemptions ».

En ce qui concerne les obligations des coopératives, nous sommes tentés de prier le lecteur de se reporter purement et simplement au décret précité et à notre article du 25 mars 1950.

Nous rappellerons succinctement :

1° L'acte des coopératives ne participe pas aux opérations effectuées par elles avec la coopérative. Notons que 85 % de l'excédent annuel est obligatoirement affecté aux réserves.

2° Les charges de la société coopérative sont si peu illusoires que certains groupements abandonnent actuellement cette forme, la lettre d'agrément leur donnant des facilités suffisantes avec des obligations bien moindres.

Si donc en raisonnant par l'absurde, c'est-à-dire en assimilant les coopératives agricoles à des organismes commerciaux, on assujettissait les coopératives aux impôts et taxes commerciales, cette égalité que l'on réclame ne serait pas réalisée; les opérations seraient injustement taxées et elles disparaîtraient. C'est d'ailleurs probablement ce que cherchent certains.

Polin estime que l'Etat, par suite du système coopératif agricole, a perdu 50 millions d'impôts. A cela

nous pouvons bien opposer les deux milliards (1947) perdus par l'agriculture par la taxation des prix.

LE CREDIT AGRICOLE ET LES ASSURANCES

La forme « coopérative agricole » ne se limite pas aux organismes achetant, travaillant ou vendant pour les agriculteurs; elle s'étend aux opérations de crédit et d'assurances.

Le crédit bancaire ne convient pas à l'agriculture. Le banquier doit garder dans ses crédits une certaine mobilité que ne peut pas avoir le crédit agricole. Les servitudes de la banque et les servitudes de l'agriculture s'opposent et ne peuvent se concilier. Les agriculteurs ont donc dû organiser leurs propres banques. Si, par ailleurs, le commerçant estime que le banquier prélève un taux d'intérêt trop élevé, c'est une affaire à régler entre eux et dont le paysan et les coopératives ne sont en rien responsables.

De même, les agriculteurs ont créé leurs propres assurances, les coopératives, organismes agricoles y adhèrent, tout comme l'agriculteur. En quoi tout cela est-il une charge pour le consommateur ?

DE QUELQUES CAS PARTICULIERS

M. Polin, au cours de son article cite quelques cas particuliers de coopératives viticoles. Ces organismes se chargent de lui répondre.

Il cite « les résultats obtenus au Marché Central par une Coopérative » Vitecolle de la Distillerie Coopérative Vitecolle dont il s'agit. Nous demandons au lecteur de se reporter aux articles parus à l'époque dans le « Tunisie Agricole » sur ce sujet (5 février 1949).

C'est pour répondre à des demandes pressantes du Gouvernement que la D. C. V. a ouvert ce stand au Marché Central.

Quant aux résultats, nous renvoyons (pour cette fois nous ne révoquons pas) à la « Tunisie Agricole » du 6 mars 1949 et du 25 mars 1950.

M. Polin cite une affaire de sa chérie. La voici :

Les sacs disponibles ne pouvaient pas suffire aux besoins de la dernière récolte. Il fallait acheter des sacs. On pouvait en trouver mais à des prix très élevés. Le commerce local s'est abstenu de faire l'opération qui ne lui apparaissait pas (et à juste raison) « intéressante ». Les coopératives ont acheté ces sacs au prix fort, dans l'intérêt général de l'agriculture et c'est ainsi qu'elles ont fait que les coopératives ne sont pas des organismes commerciaux.

Par la suite, la S. T. O. N. J. C. tenant compte de l'effort fait par les coopératives dans l'intérêt général, a amorti, en partie du moins, les pertes subies. Et nous rappelons que le budget de la S. T. O. N. J. C. n'est pas alimenté par le consommateur, mais par le créancier.

M. Polin note qu'il y a eu de graves faillites et de très nombreuses liquidations, qui, dit-il, « ont pu laisser intact l'honneur des négociants », mais il ne fait pas mention de la prolifération anticonomique des commerçants de 1937 à 1947. Il ajoute que c'est « un risque que les coopératives ne connaissent pas » mais, même si les déconfitures de « certaines d'entre elles, mal gérées », et irresponsables, atteignent des dizaines de millions, comme cela « a déjà été le cas en Tunisie, au détriment du contribuable ».

Nous notons l'opposition faite essentiellement au négociant et l'irresponsabilité des coopératives; ce n'est pas essentiellement courtois. Les coopératives sont gérées par des hommes et le fait de devenir coopérative, n'empêche pas l'erreur qui est le fait des hommes.

Pour le surplus, notre documentation est certainement incomplète; nous ne connaissons pas de déconfiture des coopératives qui ait coûté des dizaines de millions de contribution. Il y aurait lieu de préciser.

Enfin, lorsqu'on termine de son article, M. Polin s'écrie contre le fait que les coopératives de production se soient transformées en coopératives de vente, nous sommes amenés à lui demander (et nous nous en excusons) s'il a lu notre article du 25 mars 1950. Ce n'est pas que nous attachions une importance particulière à notre propos, puisqu'il écrit qu'il est heureux de saisir l'occasion que lui offre notre article d'aborder le problème de la coopération, nous aurions cru qu'il aurait au moins repris nos arguments; ne serait-ce que pour les réfuter.

LA SPECULATION

Le rôle économique du commerce est de mettre à la disposition du consommateur les marchandises dont il a besoin. Tout service méritant salaire, le commerçant doit vendre plus cher qu'il achète; la différence représente son bénéfice; il y a des variations, soit en hausse, soit en baisse.

Acheter des marchandises ne pas les vendre, les stocker en prévision d'une hausse est un acte spéculatif. S'engager, pour une époque plus ou moins éloignée, à livrer des marchandises que l'on a en sa possession, à un prix donné en fonction du prix actuel, parce que l'on espère qu'à la dite époque réaliser un bénéfice plus grand que dans le présent, c'est spéculer.

La spéculation n'est pas à la portée de n'importe qui. Si c'est le moyen de s'enrichir... ou de se ruiner

de 1935 qui, en réaction, a amené le vote de la loi de l'Office du Blé du 15-8-1936 et le développement des coopératives de céréales.

LA DISCUSSION RESTE OUVERTE

La question est alors posée de savoir si nous ne pouvons pas nous procurer une égalité qui, dit-il, n'existe pas entre coopérative et commerce et ce pour la défense des intérêts particuliers des commerçants. Pour nous il s'agit d'assurer la consommation, de faire face à des besoins croissants par suite de l'augmentation des besoins de chacun, résultat d'une évolution sociale certaine et de diminuer nos prix de revient.

La coopération nous paraît comme un moyen d'arriver à ce but.

La question est alors posée de savoir que vont devenir les commerçants lorsqu'il n'y aura plus que des coopératives ?

M. Lassère a simplement répondu l'année dernière : « Que sont devenus les conducteurs de diligence ? Ils ont disparu. Les commerçants de Tunisie, qui deviendront les commerçants de la formule de coopération agricole, se substituent les grandes sociétés; les quelques sociétés nécessaires à l'exploitation de la Tunisie se passeront fort aisément des commerçants ».

Nous n'attachons pas de valeur exagérée à cet argument. L'histoire des peuples démontre souvent comment des groupements, pour échapper à un mal certain qui les a détruits.

En fait cette histoire ne nous apparaît pas d'une actualité criante. Nous sommes loin d'un monde entièrement coopératif.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons que la commission des questions économiques de la Chambre de Commerce Française de Tunisie poursuive ses travaux. Qu'elle étudie dans la doctrine et dans les faits la coopération, mais sans parti pris, sans sentimentalité et à fond, pas superficiellement la documentation ne fait pas défaut, et nous ne manquerons pas d'en discuter avec elle, sans tourner personne en dérision, courtoisement.

Mais nous ne pouvons que réappeler le procédé qui tend à égarer, à affoler, l'opinion publique en lui présentant comme étant à la charge du consommateur des organismes qui, tout au contraire, travaillent dans

tée aveuglement et avec allégresse vers un mal certain qui les a détruits.

En fait cette histoire ne nous apparaît pas d'une actualité criante. Nous sommes loin d'un monde entièrement coopératif.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons que la commission des questions économiques de la Chambre de Commerce Française de Tunisie poursuive ses travaux. Qu'elle étudie dans la doctrine et dans les faits la coopération, mais sans parti pris, sans sentimentalité et à fond, pas superficiellement la documentation ne fait pas défaut, et nous ne manquerons pas d'en discuter avec elle, sans tourner personne en dérision, courtoisement.

Mais nous ne pouvons que réappeler le procédé qui tend à égarer, à affoler, l'opinion publique en lui présentant comme étant à la charge du consommateur des organismes qui, tout au contraire, travaillent dans

« Que sont devenus les conducteurs de diligence ? Ils ont disparu. Les commerçants de Tunisie, qui deviendront les commerçants de la formule de coopération agricole, se substituent les grandes sociétés; les quelques sociétés nécessaires à l'exploitation de la Tunisie se passeront fort aisément des commerçants ».

Nous n'attachons pas de valeur exagérée à cet argument. L'histoire des peuples démontre souvent comment des groupements, pour échapper à un mal certain qui les a détruits.

En fait cette histoire ne nous apparaît pas d'une actualité criante. Nous sommes loin d'un monde entièrement coopératif.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons que la commission des questions économiques de la Chambre de Commerce Française de Tunisie poursuive ses travaux. Qu'elle étudie dans la doctrine et dans les faits la coopération, mais sans parti pris, sans sentimentalité et à fond, pas superficiellement la documentation ne fait pas défaut, et nous ne manquerons pas d'en discuter avec elle, sans tourner personne en dérision, courtoisement.

Mais nous ne pouvons que réappeler le procédé qui tend à égarer, à affoler, l'opinion publique en lui présentant comme étant à la charge du consommateur des organismes qui, tout au contraire, travaillent dans

« Que sont devenus les conducteurs de diligence ? Ils ont disparu. Les commerçants de Tunisie, qui deviendront les commerçants de la formule de coopération agricole, se substituent les grandes sociétés; les quelques sociétés nécessaires à l'exploitation de la Tunisie se passeront fort aisément des commerçants ».

Nous n'attachons pas de valeur exagérée à cet argument. L'histoire des peuples démontre souvent comment des groupements, pour échapper à un mal certain qui les a détruits.

En fait cette histoire ne nous apparaît pas d'une actualité criante. Nous sommes loin d'un monde entièrement coopératif.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons que la commission des questions économiques de la Chambre de Commerce Française de Tunisie poursuive ses travaux. Qu'elle étudie dans la doctrine et dans les faits la coopération, mais sans parti pris, sans sentimentalité et à fond, pas superficiellement la documentation ne fait pas défaut, et nous ne manquerons pas d'en discuter avec elle, sans tourner personne en dérision, courtoisement.

Mais nous ne pouvons que réappeler le procédé qui tend à égarer, à affoler, l'opinion publique en lui présentant comme étant à la charge du consommateur des organismes qui, tout au contraire, travaillent dans

Installations électriques de vos fermes

Groupes neufs Batteries neuves

Prix et qualité imbattables

Toute l'électricité dans le bled

SCIALOM

ACCUS — VOLTOR

33, rue Massicault, TUNIS — Tél. 78.50

AGRICULTEURS!

POUR VOS ACHATS D'APPAREILS DE T. S. F.

adressez-vous à des spécialistes qualifiés

Central Radio

vous offre la gamme prestigieuse

PHILIPS 1950

Secteur et Batterie

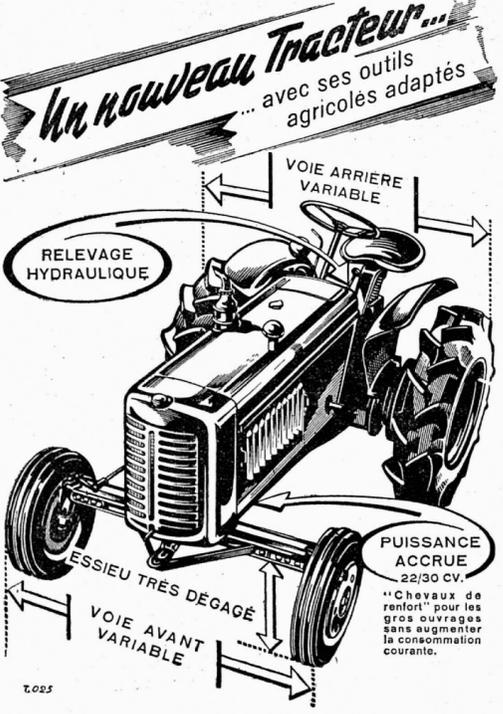
Équipez vos autos avec les fameux

AUTORADIO PHILIPS HOLLANDAIS

CENTRAL RADIO

47, RUE BAB-EL-KHADRA — TUNIS

Téléphone 45.65



Le nouveau tracteur Renault 22/30 CV est véritablement le tracteur à tout faire de la ferme française

2 modèles : NORMAL, VIGNERON.

équipes du fameux moteur 85, type agricole, le meilleur moteur du monde

ayant fait ses preuves sur 300.000 VEHICULES

40 PAR JOUR FABRIQUÉ EN GRANDE SÉRIE

avec un outillage moderne, il a hérité les qualités de robustesse des 22.000 Tracteurs Renault en service dans toutes les régions de France

un tracteur SIMPLE qui peut être mis rapidement entre toutes les MAINS conduite aisée entretien facile

Le nouveau TRACTEUR 22/30 CV

RENAULT

RÉGIONALE

Exposition - Démonstration - Livraison immédiate

Société Tunisienne des Automobiles RENAUT

Route de La Goulette - Téléphone : 804.66

et chez tous ses agents de Tunisie

AGRICULTEURS

Quels que soient vos besoins, consultez la Quincaille Lucien ROMBI, 17, rue Charles-de-Gaulle, TUNIS.

Écrivez ou téléphonez au 75-60, où vous trouverez les meilleurs articles aux meilleurs prix.

Conseils Techniques Direction de Plantations fruitières

Alfred PILE

DOUAR-CHOTT (par Carthage)

VOUS ALLEZ VOUS MARIER

PENSEZ A V. DE CHRISTMAS

Pour tout ce qui concerne VOTRE TABLE

Porcelaine - Cristallerie Argentier - Faïences copies d'ancien - Vaisselle acier inoxydable - Très belle verrerie

Prix avantageux

Faïence de Quimper

Maison de Spécialisée

11, R. de Bretagne - Tél. 00.73

TONDEUSES A GAZON «WELCOME»

Fr. 5.695

Quincaille Lucien ROMBI

17, rue Ch.-de-Gaulle, TUNIS

Tél. 75-60

LA C.G.A. SUR LES ONDES

Ne restez plus isolés

M. Pierre Martin, Vice-Président du Conseil National Economique, Président de la C.G.A. métropolitaine et de la Fédération Nationale de la Coopération Agricole sera ce soir des nôtres.

Nous l'en remercions, car sa présence parmi nous indique la sollicitude des grands organismes qu'il représente, pour tout ce qui concerne et touche les intérêts des agriculteurs de Tunisie.

Profitez également de cette occasion pour faire un tour d'horizon sur la situation du syndicalisme agricole dans la Régence.

Si une nette progression est enregistrée dans le domaine de la coopération, on ne peut en dire autant du point de vue de l'activité syndicale pure.

C'est un fait inéluctable que toute idée nouvelle se fraye lentement son chemin à travers les habitudes, mais que ses destructeurs, et les premiers doivent sans cesse lutter activement pour la voir triompher.

Afin de s'en rendre compte, il n'est que de faire un retour en arrière et de contempler la route parcourue d'obstacles qu'on dit parcourir les champions de la coopération aux noms inoubliables: De Warren, Cailloux, Coanet, Carrier, Reynier et bien d'autres.

Mais aussi quelle satisfaction aujourd'hui, ceux restés parmi nous ne sont-ils pas en droit d'éprouver en voyant les réalisations, les succès, les réalisations? Les Silos de La Manouba, la Caisse de Crédit, les Assurances Mutuelles, les Coopératives.

Un organisme neuf a donc besoin de rodage.

Des solutions que l'on croyait bonnes ont été trouvées, de nouvelles ont été placées, dictées par la raison et l'expérience. Elles n'ont peut-être pas l'approbation de tous, mais encore sayer en toute conscience avant de les critiquer.

La nécessité de l'union, base fondamentale de tous les organismes coopératifs, est-elle vraiment ressentie par l'ensemble des agriculteurs?

Dans les moments critiques, oui!

Mais comme l'arc en ciel, elle se dissipe, l'orage passe!

A qui attribuer cette désaffection de l'agriculture de Tunisie pour la lutte en commun?

Une des causes principales réside dans son isolement au fond du bled! En raison même de cette solitude, il a pris l'habitude de ne compter que sur lui pour triompher de l'adversité, il est devenu individualiste par auto-défense. Ne nous étonnons donc pas, en se repliant sur lui-même il borne souvent son horizon aux limites de sa propriété.

En le voyant lutter avec acharnement dans l'enceinte de son domaine, l'observateur perplexé se demande pourquoi il subit sans autre réaction qu'un bref moment d'indignation les crises qui portent le nom: décrochage, mévente, baisse, etc...

Il a l'impression que l'agriculteur considère ces calamités au même titre que celles que lui envoie parfois la capricieuse Nature sous forme de gelées, rouilles ou sirocco!

D'où provient cette réaction qui en fait un être sans réaction? Serait-ce le fatalisme propre aux rives méditerranéennes qui aurait déteint sur lui? Non.

Ce complexe d'infériorité est dû à la nature du sol tunisien et à son climat. Le céréaliculteur sait, que quoique la céréale ne paye plus son travail, il est dans l'obligation d'en semer de nouveau parce que la terre qu'il cultive ne peut produire autre chose, il en va de même pour l'oléiculteur, l'arboriculteur, le viticulteur et l'éleveur.

C'est pour cela, que nous, qui préférons si souvent l'union de tous les agriculteurs dans le sein d'un syndicat de défense de leurs intérêts, nous entendons tant de fois répéter cette lamentation:

« Certes oui! le syndicat serait le moyen le plus efficace pour la défense des intérêts d'une collectivité telle que la nôtre, mais à condition que l'on puisse, comme dans les autres syndicats, exercer le droit de grève pour faire aboutir nos justes revendications. Mais user de ce droit ne correspond nullement à notre mentalité d'agriculteur, nous sommes trop habitués à respecter le rythme impérieux du travail des champs.

Alors à quoi bon nous syndiquer! Ah! évidemment si nous avions le climat de France, par l'union nous pourrions mieux résister. Ayant plus d'une corde à notre arc, nous changerions de productions en attendant d'obtenir gain de cause.

Mais hélas! Nous sommes tous ici, en principe, monoculteurs. Vouloir sortir du sillon tracé par nos prédécesseurs, ce serait trébucher en attendant de culbuter tôt ou tard!

Eh bien! amis agriculteurs, c'est cette force du métropolitain polyculteur et sa solidarité envers le monoculteur forcé de Tunisie, que le Président Martin, en la personne du Président Martin, sa présence parmi nous en est l'irréfutable preuve.

Ne restez plus isolés!

Ne vous éternisez plus en de vaines querelles de clocher ou de personne. La nouvelle formule de la Fédération des Producteurs Agricoles permet la bonne et solide entente entre tous les agriculteurs.

Ne dites plus: « Ah si nous avions le climat de France », mais adhérez en masse à l'U.T.-C.G.A., filiale de la C.G.A. métropolitaine.

Maxence MOREAUD.



ARTICLES DE FAUCHAISON
FOURCHES à 3 et 4 dents à partir de 185 fr.
Grand assortiment de MANCHES D'OUTILS à la quincaillerie
Lucien ROMBI
17, rue Ch.-de-Gaulle, TUNIS
Tél. 75-60

Choisissons nos défenseurs

Dans notre dernière causerie, nous avions évoqué ce que représente pour nous, agriculteurs de Tunisie, la visite du Président Martin.

Nous allons essayer aujourd'hui d'examiner les enseignements logiques que l'on peut tirer de tout ce qu'il nous a dit durant son court séjour parmi nous.

Nous manquerions à notre tâche d'informateur, si nous omettions de mentionner la présence, plus efficace peut-être, mais combien encourageante pour nous, de M. Estivals, délégué de la C. G. A. d'Algérie.

Nous sommes parmi les heureux qui ont pu approcher de près le Président Martin. Nous lui avons posé des questions parfois indiscrètes. C'est toujours le bon sens et la droiture de l'Agriculteur Français qui nous répondait par sa bouche!

Ce que nous avons admiré chez lui, c'est sa foi dans l'Union, et la largeur de ses vues lorsqu'il s'agit de prévoir les mesures destinées à garantir l'avenir de la production agricole.

C'est dans le passé, nous disait-il, que l'on doit rechercher les solutions propres à résoudre les crises qui risquent de porter des coups mortels à notre agriculture.

Avant guerre, afin d'y parer, on a opté pour le méliorisme.

Il en est résulté la famine!

Tous ces problèmes qui, à première vue, ont l'air d'être indépendants les uns des autres, présentent au contraire un lien commun. Le meilleur moyen de les résoudre est de bien les connaître. Pour cela il nous faut avoir des contacts fréquents.

Mais comment peut-on organiser ces contacts? Centraliser ces renseignements? Comment peut-on être averti à temps pour parer à la crise qui s'annonce proche, si ce n'est par l'Union!

Pour conclure, il s'adressait au Président Vacherot en lui disant: « Si peut-être nous n'avons pas obtenu tout ce que vous espérez dans la question des huiles, c'est que nous manquons de documentation. A l'avenir, plutôt

que de m'alerter par télégramme, venez en un voyage rapide par avion, m'exposer vos soucis ».

C'était un peu plus tard, M. Estivals, qui démontrait logiquement et quoi que certains pensent, que les problèmes de l'huile est solidaire de celui du blé. C'est très simple, expliquait-il, le paysan français délaisse une culture peu payante pour une plus riche, le blé ne payant plus, il fait des oléagineux: revaloriser le blé c'est diminuer, en France, les emblavures de tournesol, d'olive et autres. Le marché métropolitain décongestionné, absorbera alors vos excédents d'huile d'olive.

Devant la foi en l'union qui anime et qui guide des hommes tels que le Président Martin et M. Estivals, on a amené à se dire: « Et nous, que faisons-nous? »

Pour donner à cette question une réponse qui soit logique, il nous faut tout analyser sans parti-pris, ce qui militera en notre faveur.

Amis agriculteurs, il vous arrive parfois d'être obligés de défendre vos intérêts dans un prétoire. Que faites-vous alors? Vous ne défendez pas seuls votre cause. Vous faites appel à votre avocat habituel, à qui vous expliquez l'affaire, afin qu'il vive, puis vous le constituez pour qu'il la plaide devant les juges.

Mais si la cause est vitale pour vous et que votre avenir en dépend, vous n'hésitez pas, même à grands frais, à adjoindre à votre défenseur, un grand maître du barreau métropolitain, qui, par son prestige, épaulera son confrère de Tunisie.

Quand vous avez un être cher en fait-il, comme les premières, les es-danger de mort, vous ne vous contentez plus d'appeler à son chevet votre médecin de famille! Mais vous alertez également un grand professeur pour une consultation. En de pareils cas, vous ne lésinez pas, vous ne vous arrêtez pas à des préjugés; rien ne compte pour vous si ce n'est le gain de ce procès, ou la vie de l'être cher.

Ce qui est vrai pour un intérieur familial, l'est aussi pour la grande famille des agriculteurs de Tunisie. Comme des nôtres, après toute une vie

de labeur, ont succombé en 1933. Combien des nôtres aujourd'hui, après avoir résisté vaillamment aux misères de la guerre et de la sécheresse, verraient leur bien-être se transformer en catastrophe évitée de justesse.

Certes nous avons réagi, nos avocats d'office, les Chambres Consultatives ont plaidé notre cause, avec chaleur et talent. Leur valeur sur le plan local est incontestable et digne des plus grands éloges.

Mais aujourd'hui, le problème s'élargit. Il dépasse le cadre local pour s'étendre sur le plan mondial.

Nos avocats des Chambres, tenent avec compétence de faire entendre leur voix! Surtout-elle assez puissante pour être entendue dans ces prétoires lointains? Dans l'incertitude, pourquoi hésitons-nous?

Pourquoi ne pas faire appel à ces témoins introduits auprès des juges nationaux et internationaux? Pourquoi ne pas se servir du dévouement de ces défenseurs des causes justes, comme les nôtres? Ils ont l'oreille attentive de ces magistrats chargés de rendre un verdict que l'on attend avec tant d'anxiété!

On nous répondra peut-être qu'il n'y a qu'à les constituer et les payer comme à chaque fois que le besoin s'en fera sentir, et l'on n'aura ainsi contracté aucune obligation.

Hélas, la vérité veut que ces grands maîtres du barreau soient aussi et surtout des avocats-conseils. Ils ne plaident exclusivement que les causes touchant les seuls intérêts qu'ils représentent, en l'occurrence celles de la paysannerie française.

Notre seule possibilité de les avoir comme défenseurs est d'entrer dans la grande communauté agricole métropolitaine.

Y entrer c'est facile, il suffit pour cela d'adhérer à l'U.T.-C.G.A. filiale de la C.G.A. de France.

Ce n'est que ce jour-là seulement, que dans une union totale au sein d'une fédération comme la nôtre, on travaillera de concert les Chambres Consultatives et les représentants des syndicats spécialisés dans la production est menacée, que l'on obtiendra gain de cause.

Car ces conclusions, développées alors et plaidées par les grands auteurs de la Paysannerie Française, seront sans nul doute bien accueillies par ceux dont le verdict peut nous apporter la joie ou la désespérance.

Maxence MOREAUD.

La « Tunisie Agricole » le plus fort tirage des Journaux Agricoles de la Régence

Parlons un peu des rats

Deux numéros de la « Tunisie Agricole » ont tenu les agriculteurs au courant des expériences faites au mois de mars, sur le Domaine de Bordj-Chakir.

L'intérêt que le Ministère de l'Agriculture a manifesté lors de ces tentatives de dératissage laissait espérer qu'une lutte générale serait entreprise, lutte dont les agriculteurs auraient été informés.

Or, il semble que cela n'ait été qu'un feu de paille. Rien n'a été fait. On pourrait supposer que les essais entrepris n'ont pas donné des résultats suffisamment précis pour permettre une décision.

Je tiens à dire que les expériences faites ont été satisfaisantes et que les conclusions des essais officiels ont été consignées dans un rapport rédigé par Mlle Cordier, Directeur de l'Institut Arloing.

D'autre part, les services intéressés ont été régulièrement tenus au courant des expériences qui se sont poursuivies au domaine de Bordj-Chakir, à la demande même du Ministère de l'Agriculture.

De tous les produits employés lors de ces expériences officielles, deux ont donné des résultats remarquables: phosphore de zinc et arséniate de soude. Un très petit nombre de terriers ayant été traité à la strychnine (campagnolicide), le Ministère de l'Agriculture m'a demandé de poursuivre les essais. J'ai traité 800 terriers avec ce produit si controversé, mais les résultats ont été absolument décevants.

Par contre, sur les 9.000 terriers (environ) traités au phosphore de zinc, le résultat a été pratiquement de 100 %.

Pour préparer un quintal de grain, il faut une quantité de campagnolicide dont le prix revient à 3.600 francs (au prix où il est vendu par le Ministère) alors que le prix du phosphore de zinc nécessaire pour la même quantité de grain n'est que de 600 francs.

Le phosphore de zinc ne semble pas plus toxique pour l'homme et les animaux domestiques que la strychnine. Il a été employé avec des ouvriers non spécialisés, sous la surveillance d'un ouvrier plus capable que les autres qui veillait à ce que les grains soient bien mis à l'intérieur, et non à l'extérieur, des trous. De plus, il s'assurait du lavage des ouvriers dès leur retour. Je n'ai jamais eu d'accident.

Le phosphore de zinc est donc six fois moins cher et il est cent fois plus efficace. En outre, il n'est pas lavé par la pluie comme la strychnine. Je pense qu'il n'y a donc pas à hésiter et des questions de stocks à écarter ne doivent nullement entrer en jeu.

Mais, par ailleurs, il ne sert à rien à un agriculteur de dératiser sa propriété si les voisins ne le font pas. Il lui est impossible, en raison du danger, de préparer et de stocker des appâts chez lui. En conséquence, il faut que la lutte soit rendue obligatoire et faite par des équipes spécialisées et officielles, pour un prix fixé d'avance par terrier et payable par l'agriculteur, au fur et à mesure des travaux.

Les Travaux Publics, les Compagnies de Chemin de fer, les Services des Domaines et de l'Administration des Habous ayant, bien entendu, la même obligation.

Combien de temps faudra-t-il attendre encore avant qu'une décision soit prise?

G. REYNIER.

N. D. L. R. — Nous recevons en dernière minute le Bulletin de l'Office de l'Huile de Tunisie du premier trimestre 1950 qui, sous le titre de « Lettre de Zitos III », reproduit, en le faisant absolument sien, le vœu présenté le 30 mars dernier par le Syndicat Algérien des Producteurs de Nord et Centre de Tunisie et relatif à la lutte contre les rats.

La Clientèle Agricole
(80 % de ce pays)
vous offre d'immenses possibilités. Ne manquez pas de la toucher au moyen de la publicité dans « La Tunisie Agricole ».

AMOUROUX

Faucheuses à fonctionnement silencieux
Carters à bain d'huile
Roues métalliques et sur pneumatiques
DISPONIBLES A LA

Société LE MOTEUR

54, Avenue de Carthage — TUNIS

Les Etablissements
R. DUPUY
MOTEURS
ESSENCE
DIESEL
ELECTRIQUES
INSTALLATIONS
HYDRAULIQUES
POMPES
mettent à votre service
20 années d'expérience
57, Av. DE CARTHAGE
TUNIS - Tél. 48.34

LE FILM DU VOYAGE DU PRESIDENT MARTIN A TRAVERS LA REGENCE

(Suite de la 1ère page)

Avant de commencer sa conférence, placée sous le patronage de M. Jean Moiss, Président Général, M. Martin laisse s'achever le programme des travaux qu'il préside maintenant, comme prévu, et comme l'a annoncé M. Paul Valay, qui en a présidé le début. Programme qui comporte en ce moment des communications de MM. Henri Boglio et Majorelle.

La conférence de M. Martin porte « sur la situation de l'Agriculture Française dans l'Union Française ». Parlant en agriculteur conscient des responsabilités que lui imposent son mandat et la confiance de ses pairs, le Président expose franchement, simplement, sans l'aide d'aucun papier, d'aucune note, les graves problèmes agricoles de l'heure. Nous ne dirons pas plus avant sur cette conférence dont le texte intégral est publié par ailleurs. Disons simplement qu'elle fut écoutée avec une attention soutenue, coupée parfois de vifs applaudissements et que le recueillement qui s'éleva devant les agriculteurs présents, quant aux solutions qu'elle proposait, aux idées qu'elle soutenait.

DEJEUNER COOPERATIF ET SYNDICAL

A midi 30, un déjeuner à l'Alliance Française groupait autour du Président, les Présidents des coopératives et des syndicats spécialisés. M. Margariet, représentant M. Valéry, Ministre de l'Agriculture de la Métropole; M. Amiot et le général Saadallah, sous-directeur de l'Agriculture de la Régence, M. Randegre, Inspecteur Général de la Mutualité; M. Barbut, Inspecteur Général de l'Agriculture en Algérie, avaient bien voulu accepter de participer à ce déjeuner. Comme l'on s'en doute un peu -- n'était-ce pas

d'ailleurs le but de cette réunion gastronomique -- les conversations et les allocutions roulaient sur le thème de la coopération et du syndicalisme agricole tant du point de vue général que du point de vue particulier à chaque coopérative, à chaque syndicat.

AU MONUMENT AUX MORTS

A 15 h. 30, une cérémonie devait se dérouler dans la cour de l'Ecole d'Agriculture pour commémorer le sacrifice des Anciens Agricoles tombés au Champ d'Honneur de la région du Sud. M. Martin y assista et se rendit ensuite avec M. Vacherot au cimetière national de Gammarrath qu'il tenait à visiter.

CONFERENCE DE PRESSE

Recevant les représentants de la presse dans les Salons du Majestic, le Président voulut donner à cette réunion, non le caractère solennel d'une conférence de presse, mais bien plutôt l'aspect d'une conversation à bâtons rompus autour d'un apéritif.

Evouquant les souvenirs de quelques vingt jours d'un voyage aux Etats-Unis et au Canada qu'il a effectué au dernier, il se plut à comparer les méthodes américaines et les principes agricoles d'Outre-Atlantique avec les nôtres, déclarant franchement que nous n'avions vraiment rien ou presque rien à apprendre des agriculteurs du nouveau continent.

Reprenant certains points de sa conférence du matin, il parla de la concurrence sur le marché mondial, du problème des excédents agricoles, insistant sur la nécessité du stockage des produits de façon à assurer leur écoulement hors de toute spéculation.

Il termina enfin en insistant sur le fait que la C.G.A., organisme professionnel agricole, est strictement apolitique.

RESIDENCE ET BANQUET
M. Martin se rendit ensuite au cocktail offert par le Président Général et Madame Mons, aux membres du Congrès du Cinquantenaire. Il fut ainsi l'occasion de s'entretenir avec de nombreuses personnalités qu'il n'avait pu rencontrer en raison du programme qu'il s'était imposé.

Puis, à 20 h. 30, ce fut le banquet

A SFAX

Il était prévu que cette journée de dimanche serait consacrée à la région du Sud et aux problèmes de l'huile d'olive.

Parti par un temps splendide, M. Martin, accompagné de MM. Vacherot, Estivals, Garrique, Georges Reynier et Chacou, arriva à Sfax vers 10 heures 30, après un court arrêt à El-Djem. M. Rémy Chrétiens, Président de la Fédération des Syndicats de Producteurs du Sud Tunisien lui présente aussitôt les agriculteurs venus le saluer et assister à la réunion qui se doit de tenir dans les locaux de la Chambre Mixte du Sud.

Ouvrant la séance, M. Chrétiens fait un remarquable exposé, véritable synthèse de la situation de l'oléiculture dans la région du Sud et des difficultés qu'elle rencontre pour l'écoulement de l'huile:

« Nous vous remercions, M. le Président, d'avoir bien voulu venir à Sfax, ajoute-t-il. Vous avez vu la forêt d'oliviers, mais vous n'avez pas vu l'essentiel, c'est-à-dire le dynamisme, la foi qui, seuls, nous ont permis de surmonter la crise ».

Le Président Martin remercie alors M. Chrétiens de la franchise et de la clarté de son exposé. Il estime de la plus haute importance cette réunion qui allait permettre enfin de dissiper tout malentendu qui au-

du Cinquantenaire où, placé entre M. E. Belkhadja et El Ladhari, Ministre de l'Agriculture et Ministre du Travail, le Président Martin put s'entretenir à loisir des problèmes économiques de la Régence avant de prendre une fois de plus la parole en fin de banquet pour étudier le nouveau les remèdes proposés au sein des organismes nationaux et internationaux.

rait persister quant à la défense, à Paris, des huiles tunisiennes par les dirigeants de la C.G.A. Après avoir évoqué les circonstances qui ont entouré cette intervention et examiné les données du problème, il exposa son point de vue et demanda à tous de s'exprimer sur toute louvreté et toute franchise.

M. Bussutil exposa à son tour ses griefs et, après une discussion assez longue, dont on peut dire qu'elle fut exempte de toute arrière-pensée, les décisions à prendre pour l'avenir furent envisagées et adoptées.

M. Martin, ayant manifesté le désir de visiter l'huile coopérative de l'U.P.O.T.S., M. Kirchleger lui en expliqua le fonctionnement dans tous ses détails, regrettant que l'époque actuelle ne lui ait permis que de voir une usine démontée, la campagne de l'huile étant terminée.

Après un déjeuner d'agriculteurs à l'Hôtel des Oliviers, déjeuner empreint de cordialité et auquel assistèrent MM. Cantès, Contrôleur Civil; Ben Khalifa, Caid-Gouverneur; Taieb ben Kanoune, délégué au Grand Conseil; MM. Chrétiens, Rousset, Faouci et Deport et ses compagnons à un observateur des environs d'Oran, l'on découvrit la forêt saxonienne s'étendant à perte de vue. Le Président ne peut alors s'empêcher de remarquer: « J'ai beaucoup voyagé, mais rien de ce que j'ai vu, même en Californie, ne donne pareille impression de prospérité. C'est vraiment un paysage unique au monde ».

La visite des olivettes fut malheureusement abrégée par un orage qui s'était brusquement déclaré, après que nous eussions contemplés avec intérêt la formation et le déplacement d'une immense trombe de sable tourbillonnant à quelques centaines de mètres de là, entre ciel et terre.

Après avoir pris congé de nos hôtes sfaxiens, dont la réputation d'amabilité n'est plus à faire, nous nous sommes dirigés vers le Sud, sous une pluie diluvienne. D'ailleurs au point de nous obliger à nous réfugier à El-Djem, faute de pouvoir se diriger, alors qu'à Tunis, nous devions l'apprendre en rentrant, le soleil n'avait cessé de luire un seul instant.

M. MARTIN prend la parole...

(Suite de la 3ème page)

En effet, des économistes distingués, dans le cadre d'organisations comme la F. A. O., nous ont avertis par des statistiques précises que la population du monde était en train de croître d'année en année, et que, mon Dieu!, des craintes se faisaient jour. On ne savait si dans un certain nombre d'années la production agricole du monde suffirait à assurer les besoins alimentaires de ce supplément de population. Alors le problème posé est tout de même simple. Si vraiment il y avait des pays comme les nôtres qui en arrivaient à connaître des difficultés, à voir s'installer la misère par suite de l'accroissement de la production agricole, mais que ceux qui s'installeraient alors ces craintes que je vous indique tout à l'heure, formulées par des économistes avertis? Véritablement ne peut-on pas trouver le moyen de satisfaire les uns et les autres? Voilà la nécessité de l'organisation des marchés, du stockage des produits excédentaires. C'est là où l'on voit peut-être la puissance de nos organisations professionnelles, c'est là où elles doivent prendre leurs responsabilités; car si devant ces stocks de marchandises invendues nous

devions diminuer notre production dans quelques années, peut-être le monde connaîtrait la pénurie et peut-être la famine. C'est là, voyez-vous, le point essentiel sur lequel je voudrais insister pour indiquer la nécessité de nos organisations professionnelles puissantes, et vous donner ainsi le moyen de regarder l'avenir avec sérénité et optimisme.

En effet, depuis deux ans, notre production agricole s'est accrue, je ne signifierai pas les difficultés communes que nous ayons pour l'écoulement de nos récoltes et j'ai bien vu, au cours des audiences qui m'ont été réservées, une pointe d'impatience, peut-être un certain découragement qui se lisaient sur les visages de certains de ceux qui m'ont si aimablement reçu. Il était évident que la crise, que je signalais tout à l'heure, apparaissait dans l'avenir comme un spectre.

Je voudrais par ma présence dans votre pays vous dire que pour nous, ce n'est plus une question de volonté si nous voulons éviter cette crise, pour nous

c'est une question de force, de puissance de nos organisations, si nous voulons justement éviter le retour de situations pareilles à celles que nous avons connues dans le passé. Et puis vous me permettrez de dire que c'est peut-être la seule chance qui reste à notre pays que bordent ces rives méditerranéennes, ces rives d'où est sortie cette civilisation qui a fait et fait toujours l'admiration du monde.

La France, à l'heure actuelle, n'a plus d'ambition de conquêtes territoriales et dans ce vaste creuset que représentent ces forces en puissance qui voudraient se partager le monde, la France, elle, voudrait être fidèle à sa mission séculaire, celle de représenter encore cette civilisation. Mais comment maintenir notre réputation? Nous avons peut-être un moyen; par nos magnifiques produits agricoles qu'on décrirait tout à l'heure, dont la qualité ne peut pas être concurrencée dans le monde, nous pourrions peut-être encore assurer le prestige de notre pays. C'est à ce but que je vous convie, mes chers collègues, représentants des organisations professionnelles agricoles de ce pays. Je voudrais que vous emportiez la sensation que les dirigeants de nos organisations professionnelles métropolitaines seront toujours avec vous dans la défense de vos intérêts, vous apportant leur collaboration tout entière dans la mesure de leurs moyens; ils le feront, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, non pas parce que, en même temps, mais parce que, en même temps, nous serons toujours remplis de ces plus grandes missions qui soit: se mettre au service de notre magnifique pays.

Le départ pour Alger

Lundi 24 avril. Le départ de l'avion est fixé à 9 heures, et quelques membres du Comité ont tenu à accompagner M. Martin à l'aéroport. M. Marcel Casabianca, président de la C.G.A. Française du Grand Conseil, accompagné de MM. Laurent Casanova et Briol, délégués au Grand Conseil, ce dernier membre du Comité de la C. G. A., vient de dire au Président Martin le regret qu'il éprouve de n'avoir pu le rencontrer à Tunis, en raison des travaux du Grand Conseil, actuellement en session. Mais il n'a pas voulu manquer, ajoute-t-il, le plaisir de faire sa connaissance et de s'entretenir avec lui.

C'est l'heure. Le haut-parleur invite les passagers à franchir la barrière. M. Martin serre une dernière fois les mains, répétant encore sa satisfaction d'être venu à Sfax, et sa reconnaissance de n'avoir pu voir plus d'agriculteurs, en raison du temps limité dont il disposait.

Avec lui partent M. Plazy, qui va représenter l'U.T.-C.G.A. aux manifestations coopératives qui doivent se dérouler à Oran sous l'égide de la C.G.A., et M. Estivals qui est venu en Tunisie représenter MM. Lamy et Burgat, président et vice-président de l'Union Algérienne de la C. G. A.

M. Estivals qui ne compte que des amis parmi nous, a su acquiescer la sympathie de tous ceux qui ne le connaissent pas encore. Si au cours de cette course rapide à la suite du Président Martin, nous ne l'avons pas cité plus souvent, c'est que, représenté de la C.G.A. Française, il participait à toutes les manifestations auxquelles assistait le Président, exposant chaque fois que cela était nécessaire, le point de vue de notre grande voisine. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de toute notre sympathie une nouvelle fois exprimée et saché que nous serons toujours heureux de le revoir parmi nous et d'écouter ses judicieux conseils.

Au Président Martin auquel un séjour trop bref ne nous a pas permis de montrer toutes les réalisations dont nous sommes légitimement fiers, nous tenons à redire la joie d'avoir pu avoir parmi nous au cours de ce voyage trop court, mais cependant si utile.

Les idées qu'il nous a développées nous ont ouvert des horizons nouveaux et nul doute que ses conseils nous aideront à pallier à certaines difficultés qui ne manqueraient pas de surgir en leur temps. Soyons certains que nous serons toujours heureux du Président Martin, un grand défenseur et un ami.

Conservation et restauration des sols cultivés

(Suite de la 1ère page)

tuffeux et présente une pente de deux pour cent; l'érosion s'y déclare trente mètres au-dessous d'une table, le second est une terre fraîche à tendance argileuse sur sous-sol profond. L'érosion s'y présente sur une distance identique mais requiert dans le cas particulier, des pentes beaucoup plus fortes. On pourrait s'arrêter longuement sur l'importance de la nature du terrain; je mentionnerai seulement l'intérêt de détalage ou de sous-solages suivant les courbes de niveau dans les terrains à caractère calcaire peu profonde, opérations qui ont pour effet de faciliter la pénétration des eaux dans le sous-sol, de les y retenir et d'éviter le lessivage de la surface qui s'accompagne de la disparition de la couche meuble.

Cette pratique est utilisée avec succès non seulement en plantations, mais en cultures de céréales éventuellement recueillies pour former des cordons délimitant des bandes horizontales à la manière des terrasses romaines et non les laisser en tas dans le champ ou les disposer en clôtures.

Le facteur climat, dont le rôle ne doit pas être oublié, ne présente qu'un intérêt réduit, puisqu'il échappe à notre action; il n'en est pas de même de l'état superficiel du terrain: on ne peut

se dissimuler les difficultés que présente à cet égard la Tunisie défavorisée par le manque de végétation pendant les périodes de fortes précipitations. C'est pourquoi tout ce qui est susceptible de créer un obstacle au ravinement doit être recherché: orientation des façons culturales suivant les courbes de niveau, rusticité de la surface du sol obtenue par passage d'instruments à dents au lieu d'instruments à disques, substitution à une surface nue de bandes alternées suivant la pente dont certaines porteront une végétation (alternance jachère et de céréale), pratique des cultures intercalaires dans les plantations (l'orge se rencontre ainsi couramment dans le Cap-Bon).

On ne saurait avoir la prétention de fournir, dans le cadre d'un très rapide exposé, le remède adéquat aux solutions particulières que l'on trouve dans la pratique. Nous nous sommes limités nécessairement aux principes de base: comme nous l'avons dit à la mesure de ses possibilités, chaque agriculteur doit faire sien. Les exemples vus, l'intervention des Services du Ministère de l'Agriculture lui permettra de porter remède aux situations qu'il n'aura pu traiter par lui-même.

Marc AUREAU,
Ingénieur du Génie Rural,
Chargé de la Circonscription Centre

ACHETEZ UN PHILIPS le meilleur poste

Chez GHIANI 15, Av. de Carthage TUNIS le meilleur spécialiste

Postes PHILIPS à Batterie 6 Volts fabrication Hollandaise Lampes Philips G. 12, 24 et 32 volts pour Wincharger

Les raisons d'utiliser Shell X 100 Motor Oil

La Shell X. 100 Motor Oil vous séduit par ses qualités de stabilité et de protection et vous l'essayerez volontiers, mais... Evidemment, ce « mais » exprime votre inquiétude face à une nouveauté.

Il vous a été dit que Shell X. 100 Motor Oil a obtenu un énorme succès aux Etats-Unis, en Angleterre, en Hollande, Belgique, Suisse et tout dernièrement en Egypte; mais... !

Vous voudriez cependant pouvoir en juger à même sur l'expérience qu'en aurait faite vos amis.

Cette expérience, vous devez la faire vous-même, car les produits Shell que vous avez employés jusqu'à présent vous ont toujours donné entière satisfaction. Pensez que Shell continue de lier votre intérêt personnel au sien en vous conseillant Shell X. 100 Motor Oil.

C'est donc dès maintenant que vous adoptez la Shell X. 100 Motor Oil comme la sûre garantie de fonctionnement largement amélioré de votre moteur.

Car vous voulez retarder sa révision générale, réduire le nombre des

rodages de soupapes et vous savez que la stabilité et la protection de la Shell X. 100 Motor Oil en sera le meilleur artisan. Cette détermination empêchant la formation de dépôts dans le carter, dans les canalisations, dans les orifices de graissage, en tenant les produits carbonisés en suspension colloïdale, non seulement maintiendra votre moteur en parfait état de propreté, mais le mettra également à l'abri d'une usure prématurée.

Pour qu'elle agisse avec toute son efficacité, bien qu'elle soit miscible à n'importe quelle huile minérale pure, vous tiendrez cependant à ce que votre moteur soit soigneusement vidangé à chaud puis rincé avec la Shell Donax F.

La stabilité de Shell X. 100 Motor Oil, c'est-à-dire sa résistance aux effets chimiques de l'oxydation, interdira le gommage des segments, diminuera la corrosion des coussinets; c'est-à-dire que Shell X. 100 Motor Oil conservera sa fluidité de départ pendant tout le temps de son travail et par conséquent toutes qualités dispersantes de la chaleur. Ceci ne sera cependant pas pour

vous un argument pour augmenter anormalement l'espacement de vos vidanges parce que vous savez que, contrairement à l'huile minérale pure, Shell X. 100 Motor Oil se charge de toutes les impuretés dues à la combustion et qu'il fait les évacuer. Enfin, s'il est vrai que détergence stabilité auront concouru à accroître durée et rendement de votre moteur, pourquoi ne pas compléter cette double action en y ajoutant une troisième: la réduction de « l'usure normale ».

Cette usure, due aux acides produits par la combustion agissant à froid tant au cours des arrêts de moteur que lorsqu'il fonctionne aux températures relativement faibles au moment de la mise en route, Shell en a réalisé la suppression presque totale.

Par des additifs soigneusement dosés, Shell X 100 Motor Oil entrave la formation de ces acides, assurant ainsi la protection des organes de votre moteur.

Détergence, stabilité, protection: un seul synonyme: SHELL X 100 MOTOR OIL

A l'issue du Congrès du cinquantenaire

Bien que la presse quotidienne de Tunis ait relaté en détail les diverses manifestations qui se sont déroulées à l'occasion du Cinquantenaire de l'Ecole d'Agriculture de Tunis, bien qu'également nombre de nos lecteurs aient participé à ces manifestations, nous ne voudrions pas laisser se terminer sans en dégager quelques traits marquants.

Le principal caractère de ce Congrès a été le nombre important de la valeur des rapports et communications qui ont été présentés. A les entendre, à lire surtout ces rapports et communications, puisque leur texte a été distribué à tous les congressistes, on constate avec plaisir que chacun de ceux, agriculteurs ou fonctionnaires ou professeurs, qui ont préparés, a cherché à faire part de toute la science qu'il a su acquérir par son patient labeur.

C'est alors vraiment que l'on comprend toute la réalité de cette définition célèbre de M. Maline, Président Général en 1898: « L'agriculture est une science dont les découvertes modifient et améliorent les conditions économiques et la richesse d'un pays ». Que de découvertes depuis la fondation de cette Ecole ! En combattant la race de certains problèmes agricoles en a été échangé. Aussi le bilan méritait d'en être fait. Il convenait aussi que l'état actuel

de cette science soit exposé en ses moindres détails comme devaient être signalés les progrès vers lesquels elle s'orientait, pour en accentuer l'étude et en développer les effets.

S. E. Belkhdja, Ministre de l'Agriculture, avait bien compris le sens profond de ce Congrès lorsqu'il disait: « C'est avec raison, Messieurs, que les organisateurs de ce Congrès n'ont pas voulu que cet anniversaire soit seulement une occasion de liesse; ils ont tenu à ce qu'il soit un motif de travaux féconds. Ils ont désiré que votre réunion, survenant, pour bon nombre d'entre vous après plusieurs années de séparation et d'efforts, vous permette de confronter vos points de vue, de formuler vos avis, d'échanger le fruit de votre expérience, faisant ainsi profiter vos jeunes camarades, qui viendront prochainement se joindre à vous et contribueront au maintien, partout, du renom de votre Ecole ».

Et maintenant que vont se disperser tous ces agriculteurs réunis dans une atmosphère de travail et d'union, nous tenons à souhaiter à notre belle Ecole d'Agriculture, un développement toujours plus grand de ses entreprises et une renommée toujours plus étendue que méritent la valeur de son enseignement, la qualité de ses maîtres et la foi de ses élèves.

Carnet

NAISSANCE
Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un beau bébé qui a reçu le prénom de M'Hamed Ali, au foyer de M. Tahar ben Ammar, président de la Section Tunisienne du Grand Conseil et de la Chambre Tunisienne d'Agriculture.

Nous présentons au président Ben Ammar et à Madame, née ben Ayyed, nos sincères félicitations et nous formons les vœux les plus ardents de longue vie et de bonheur au petit M'Hamed Ali.

MARIAGE
Mercredi 12 avril a été béni en l'église Jeanne d'Arc, à Tunis, le mariage de Mademoiselle Nicole Vallery, fille de M. Paul Vallery, agriculteur à Matteux, et de Madame, avec M. François Gremaud, fils de Madame et M. Francis Gremaud, de Beni-Deraï.

Nous adressons nos compliments les plus vifs à notre ami, M. Paul Vallery, et nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Entre nous

DEMANDES D'EMPLOI
Ingénieur E.C.A.T., français, 37 ans, ayant excellentes références, longue expérience gestion grands domaines toutes cultures élevage et vérification recherche situation stable, d'avenir, agriculture ou organisations connexes.

Ecrire à la « Tunisie Agricole », 72, Avenue Jules-Ferry, Tunis.

Jeune Tunisien, 19 ans, possédant certificat d'études et certificat d'apprentissage du Centre de Formation Professionnelle de l'Ariana, cherche place de vie et de travail agricole.

Ecrire à la « Tunisie Agricole », 72, Avenue Jules-Ferry, Tunis.

EQUIPEMENT AGRICOLE
Au Salon de la Machine Agricole, une firme italienne présente une moissonneuse-batteuse autotrice sur chenilles.

Cette machine n'a cessé d'être examinée par les agriculteurs et les représentants étrangers.

Elle offrait en bloc les perfectionnements répartis sur l'ensemble des machines étrangères les plus modernes.

Son équipement sur chenilles ne pouvait qu'y ajouter un avantage de plus.

C'était, en outre, de la belle mécanique.

LA VIE SYNDICALE

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DES NORD ET CENTRE
En raison de l'étendue territoriale du syndicat et pour assurer une liaison plus étroite entre le siège de Tunis et les adhérents, le bureau du syndicat a décidé au cours d'une de ses dernières réunions la désignation d'un syndic pour chaque circonscription.

Le rôle de ce syndic sera de maintenir la liaison étroite entre les divers membres du syndicat, comme entre eux-ci et le bureau; il tiendra, en outre, le Conseil d'Administration au courant de tout ce qui pourrait intéresser sa circonscription sur le plan syndical; enfin, il aura mission d'assurer au mieux la rentrée des cotisations.

Les membres du Conseil d'Administration du Syndicat sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui se tiendra jeudi 4 mai à 13 heures, en vue de l'établissement du taux de la cotisation. Les syndics ayant accepté leur désignation sont également priés d'y assister.

SYNDICAT DES ELEVEURS DE PORCS
Les éleveurs de porcs réunis en assemblée générale le 13 avril ont procédé aux élections pour la désignation du Conseil d'Administration dont la composition nouvelle est la suivante, en ce qui concerne leur syndicat:

Président: Léon Lenaitre.
Vice-Présidents: Jean Hoffener, Aristide Moulin.

COOPERATIVE CENTRALE DES AGRICULTEURS DE TUNISIE
Avant de convoquer à l'Assemblée Générale

Les adhérents sont convoqués à l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le jeudi 11 mai 1950, à 9 heures, à la Maison des Agriculteurs, 6, Avenue Roustan, à Tunis.

ORDRE DU JOUR:
1° Lecture du bilan de l'exercice 1949 et rapport du Conseil d'Administration;
2° Rapport des Commissaires aux Comptes;
3° Approbation des comptes et liquidation du compte Excédents d'actif;
4° Nomination des trois administrateurs, par suite de l'expiration du mandat de MM. Delorme Emile, Trouillet Maurice et Valay Paul;
5° Election des Commissaires aux Comptes.

COOPERATIVE DE MOTOCULTURE DE TUNISIE
Avant de convoquer à l'Assemblée Générale

Les adhérents sont convoqués à l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le Jeudi 11 Mai 1950, à 10 heures, à la Maison des Agriculteurs, 6 Avenue Roustan, à Tunis.

ORDRE DU JOUR:
1° Lecture du bilan de l'exercice 1949 et rapport du Conseil d'Administration;
2° Rapport des commissaires aux Comptes;
3° Approbation des comptes et liquidation du compte Excédents d'actif;
4° Nomination de cinq administrateurs par suite de l'expiration du mandat de MM. Boglio Henri, Planche Philippe, Dumont Jacques, Plazy René, et du décès de M. Rosenlecker Louis;
5° Election des commissaires aux Comptes.

ECOLE COLONIALE D'AGRICULTURE DE TUNIS
Concours d'admission en 1950

Le concours d'admission en 1950 de l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis aura lieu les 3, 4, 5 Juillet. Des centres d'examen seront ouverts à Tunis, Paris, Rennes, Montpellier, Lyon, Alger, Rabat.

Les épreuves sont écrites. Elles comportent des compositions obligatoires de français, géographie, mathématiques, physique, chimie, sciences naturelles et dessin; des compositions facultatives d'agriculture et de langues vivantes.

Le programme du concours est celui des Ecoles Nationales d'Agriculture. Les candidats admis au concours des Ecoles Nationales d'Agriculture peuvent être admis d'office, sans subir les épreuves du concours spécial à l'Ecole.

L'Ecole reçoit des élèves réguliers (internes, demi-pensionnaires ou externes) et des auditeurs libres.

Les candidats titulaires du baccalauréat, du diplôme des Ecoles Pratiques d'Agriculture bénéficient de majorations de points.

Des sursis d'inscription sont accordés dans les limites prescrites par la loi aux élèves qui en font la demande.

Les demandes d'inscription doivent être adressées au Directeur de l'Ecole d'Agriculture de Tunis, 43, Avenue Charles Nicolle, avant le 31 mai 1950.

Tous renseignements complémentaires sont fournis gratuitement par le Directeur de l'Ecole.

CONTROLE DES SEMENCES DE CEREALES
Le Service Botanique et Agronomique fera procéder, à partir du 11 mai 1950, au contrôle sur pied des semences de céréales.

Les semences offertes au contrôle devront, pour être acceptées, présenter les caractéristiques de pureté et de pureté et de casse maximum exigées pour les blés locaux et marchands ne comportant pas de réfections. D'autre part, l'agrégé provisoire après contrôle sur pied ne sera donné qu'aux récoltes présentant au moins 99 % d'épis appartenant à la variété, ne comportant pas d'exemples d'autres parasites dangereux susceptibles d'être transportés par les semences.

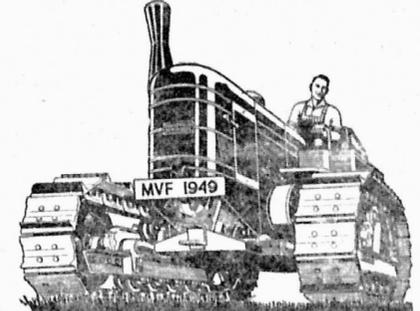
Elles devront, en outre, provenir de semences contrôlées en 1949 et appartenant à l'une des catégories suivantes:

Florence x aureole (traité contre le charbon en 1946, 47 ou 48);
Chili (contrôlé);

LA BATTERIE A. S. à qualité égale
20 % meilleur marché
Garantie un an
Aperçu de quelques prix:
Batterie 6 V. 90 AH.: 6.000 fr.
» 6 V. 150 AH.: 9.800 fr.
» 12 V. 40 AH.: 6.500 fr.
Reprise en compte des batteries usagées

Sté. A. THUILIER & Cie
Fondouk-Choucha, par Radès
Téléphone 913 Mégrine
Magasin:
87 bis, r. Maréchal, TUNIS

IMPRIMERIE LA RAPIDE
Le gérant responsable
E. COANET.



DISPONIBLES
Tracteurs Diesel 34/40 cv.
Fowler Marshall à chenilles
Field Marshall à roues

chez
MAPAN
Maison PILTER Afrique du Nord
48, Avenue de Carthage — TUNIS

INSTALLATIONS DE CHAIS FRIGORIFIQUES VINICOLES
FILTRÉS DAUBRON, à vins, alcools, etc...
AUTOLAVEURS
AUTOSECHERS
SEPARATEURS DE LIES
Rinçage des futailles.

DAUBRON

POMPES DAUBRON
Spéciales pour: VINS, ALCOOLS, MOULTS, LIES, HUILES, et liquides divers

POMPES A PISTONS et CENTRIFUGES pour tous liquides

Sté CLAUDE BONNIER 14, Av. Carthage TUNIS - Tél. 05.61

LA VIE SYNDICALE

COOPERATIVE CENTRALE DES AGRICULTEURS DE TUNISIE
Avant de convoquer à l'Assemblée Générale

Les adhérents sont convoqués à l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le jeudi 11 mai 1950, à 9 heures, à la Maison des Agriculteurs, 6, Avenue Roustan, à Tunis.

ORDRE DU JOUR:
1° Lecture du bilan de l'exercice 1949 et rapport du Conseil d'Administration;
2° Rapport des Commissaires aux Comptes;
3° Approbation des comptes et liquidation du compte Excédents d'actif;
4° Nomination des trois administrateurs, par suite de l'expiration du mandat de MM. Delorme Emile, Trouillet Maurice et Valay Paul;
5° Election des Commissaires aux Comptes.

COOPERATIVE DE MOTOCULTURE DE TUNISIE
Avant de convoquer à l'Assemblée Générale

Les adhérents sont convoqués à l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le Jeudi 11 Mai 1950, à 10 heures, à la Maison des Agriculteurs, 6 Avenue Roustan, à Tunis.

ORDRE DU JOUR:
1° Lecture du bilan de l'exercice 1949 et rapport du Conseil d'Administration;
2° Rapport des commissaires aux Comptes;
3° Approbation des comptes et liquidation du compte Excédents d'actif;
4° Nomination de cinq administrateurs par suite de l'expiration du mandat de MM. Boglio Henri, Planche Philippe, Dumont Jacques, Plazy René, et du décès de M. Rosenlecker Louis;
5° Election des commissaires aux Comptes.

COMMUNIQUES

MAHMOUDI 552 (pédigree de reproduction ou contrôle);
Orge Martin N. 1 (pédigree de reproduction);
Avoine Crème (pédigree d'origine).

Sous ces réserves, elles bénéficieront uniformément d'une prime maximum de 5 p. 100 du prix de base dans la limite et au prorata des ventes effectuées.

Les agriculteurs désirant faire passer à un contrôle devront en informer, le plus tôt possible, soit leurs coopératives, soit le Directeur du Service Botanique, à l'Ariana, en indiquant pour chaque variété à contrôler la nature et l'origine de la semence utilisée, la superficie enssemencée et le rendement probable. Toute demande parvenue au Service Botanique après le 5 mai 1950 ne pourra plus être satisfaite qu'accessoirement.

CONFEDERATION GENERALE DE L'AGRICULTURE
Union de Tunisie

Assemblée Générale annuelle
L'Assemblée Générale annuelle de l'U.T.-C.G.A. se tiendra à Tunis le mercredi 17 mai 1950 à 11 heures au siège, 72, avenue Jules-Ferry.

Ordre du jour:
— Compte rendu moral de l'exercice 1949.
— Elections au Conseil d'Administration.
— Questions diverses.

CHRONIQUE JURIDIQUE

LA RESPONSABILITE ENCOURUE POUR LE TERRAIN D'AUTRUI
L'article 479, 10° du Code Pénal, frappe d'une amende de 1.300 à 1.800 francs « ceux qui négligent sur le terrain d'autrui des bestiaux, de quelque nature qu'ils soient, et notamment dans les prairies artificielles, dans les vignes, orserais, dans les plants de carpiers, dans ceux d'oliviers, de mûriers, de grenadiers, d'orangers et d'arbres du même genre, dans tous les plants ou pépinières d'arbres fruitiers ou autres, faits de main d'homme ». Et l'article 482 prévoit qu'une peine d'emprisonnement pendant huit jours ou p. pourra être prononcée en cas de récidive.

En ce qui concerne les pénalités applicables aux faits de pacage sur terrain d'autrui, la Cour de Cassation tend à faire application des dispositions de l'article 479, 10°:

— lorsque l'introduction de bestiaux a été un fait volontaire du gardien, de celui-ci soit resté sur les lieux, ou soit parti laissant les animaux se livrer aux pâturages (Cassation 3 septembre 1922);

— lorsque les animaux se sont introduits sans participation du gardien, sur la propriété d'autrui (Cassation 1865). Autant dire que les peines s'appliquent aussi bien aux animaux conduits qu'aux animaux échappés.

Le Tribunal de Simple Police de Corbie a eu, le 20 mai 1949, à se prononcer sur une affaire de pacage: M. L... était poursuivi par le Ministère Public pour avoir conduit ou laissé des moutons de son troupeau en pâture et en divagation.

Il résultait des procès-verbaux de gendarmerie et des différentes pièces versées aux débats, que M. L... avait laissé des moutons de son troupeau non gardés pâturer sur les terrains de B... le 10 janvier 1949, de M... au début de janvier 1949 et de B... le 27 avril 1949.

M... a fait de M. L... était d'autant plus grave qu'il avait déjà été condamné précédemment pour des faits analogues, et qu'il avait promis, au cours d'une des audiences, de ne pas récidiver.

Le Tribunal de Simple Police de Corbie a appliqué purement et simplement la jurisprudence constante de l'article 479, 10° du Code Pénal s'appliquant aussi bien aux animaux conduits qu'aux animaux échappés, et le Code Pénal qui stipule qu'une peine de prison doit s'appliquer pour récidive.

Le Tribunal a, en conséquence, condamné M. L... à trois amendes de 1.800 francs chacune et à trois peines de prison de trois jours chacune.

L'Evolution de la Motoculture en Tunisie

(Suite de la 1re page)

Non, évidemment, et nous persistons à croire que le tracteur à roues en Tunisie ne doit être considéré que comme complément, nécessaire soit, mais le tracteur à chenilles restant la base d'une exploitation rationnelle même dans ses débuts. Les importations de tracteurs à roues diminueront certainement, tandis que les demandes de tracteurs à chenilles se maintiendront toujours nombreuses.

Il faut reconnaître que le tracteur à roues avec ses outils portés ou semi-portés peut répondre actuellement à certaines conditions de culture et c'est là une amélioration très importante, mais pour tout travail sérieux de labour profond par exemple, le tracteur à chenilles devient indispensable et s'opère d'un rendement meilleur et par conséquent plus économique, malgré un entretien plus onéreux.

La diversité des marques de tracteurs à roues sur le marché tunisien depuis la libération du territoire a également le problème de l'entretien du parc dans l'avenir. Qu'advient-il dans quelque temps lorsque commencera l'ère des réparations ? En ce qui concerne le matériel d'accompagnement, les premiers instruments que recut la Tunisie dès 1944 furent des disques et des socs, pulvérisateurs

Préservez vos Cultures de Fèves des dégâts des parasites avec SOPROCIDE HEXA - SOLVAY à haute teneur en isomère gamma

En Vente: SOCIÉTÉ AGRICULTOR 57 bis, Rue Maréchal TUNIS et ses agences

LA VIE COOPERATIVE

LES ECHANGES INTER-COOPERATIVES
Le Conseil Supérieur de la Coopération Agricole s'est réuni en mars dernier, à Paris, au Ministère de l'Agriculture. Au cours des réunions auxquelles assistaient, puisque les seuls membres du Conseil, il a été adopté à l'unanimité un vœu répondant à la requête que j'avais présentée. Ce vœu insiste auprès du Ministre de l'Agriculture pour qu'une modification soit apportée à la loi de 1945 en vue de permettre aux coopératives de l'Union Française d'entrer en relations, d'affaires avec les coopératives de la Métropole et leurs unions.

Afin de nous donner satisfaction, le Ministre s'est engagé à ajouter d'urgence un amendement au projet de modification de cette loi, projet déjà déposé devant le Parlement.

Un vœu dans le même sens sera

Avis d'Adjudication

MINISTRE DES FINANCES SERVICE DES DOMAINES AVIS D'ADJUDICATION

Le 2 Mai 1950, à 9 h., à Tunis CING CONSTRUCTIONS A USAGE COMMERCIAL OU D'HABITATION
sises Cité Méléja, à Salammbô, rue Scipion et place Jeanne d'Arc, d'une superficie approximative de 1.978 m². Ensemble entièrement loué. Rapport annuel: 115.000 francs. MISE A PRIX: 4.200.000 Francs

Le 16 Mai 1950, à 9 h., à Tunis FONDS DE COMMERCE DE FOURRURES
dénommé « Au Royaume des Fourrures », exploité à Tunis, 45, Avenue Jules-Ferry, Galeries du Colisée, comprenant: éléments incorporels, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail (3 ans à compter du 15 Mai 1950, loyer annuel: 250.000 fr.); éléments incorporels, matériel et agencement, etc... MISE A PRIX: 1.700.000 Fr.

Marchandises à reprendre à dire d'expert.

Le 16 Juin 1950, à 9 h., à Tunis IMPORTANT IMMEUBLE DE RAPPORT
sis à Tunis, 75, Rue Machuel et 1, rue Pascal.

Construit sur terrain de 2.061 m², lieudit « Prirangeli I », comprenant un rez-de-chaussée, composé de 12 garages dont 4 transformés en usage d'habitation, 20 bûchers, six étages, les cinq premiers composés ensemble de 20 appartements de 4 pièces avec hall d'entrée, placard et lingerie, cuisine, salle de bains, W.C., vérandas et balcons; le sixième, composé de 4 appartements de deux pièces, cuisine, toilette, W.C. et 24 buanderies, couvert en terrasse. La surface bâtie est d'environ 500 m², le reste du terrain est entièrement clôturé de murs, au long desquels sont édifiés des hangars. Entièrement loué. Revenu brut annuel: 500.000 francs. MISE A PRIX: 14.000.000 de Fr.

Le 21 Juin 1950, à 9 h., à Tunis IMMEUBLE DE RAPPORT
sis à Tunis, 34, Rue Charles de Gaulle, construit sur un terrain de 496 m², lieu dit « Villa Perpetua », comprenant: un rez-de-chaussée composé de trois petits magasins, deux bureaux, un logement, deux étages composés ensemble de neuf appartements et trois bureaux, couvert en terrasse sur laquelle sont édifiés deux petits magasins. Entièrement loué, rapport annuel brut environ: 250.000 fr.

RENSEIGNEMENTS et consultation du cahier des charges: Direction du Service de Liquidation, 15, Rue St-Charles, à Tunis (Tél. 35.71), ou 13, Rue Sidi Bou Mendil, à Tunis (Tél. 74.27, 28 et 29).

MINISTRE DES FINANCES SERVICE DES DOMAINES AVIS D'ADJUDICATION

Le 3 Mai 1950, à 9 h., à Tunis PROPRIÉTÉ AGRICOLE
de 10 ha. sise à BELLI (lieudit El Akhouine), Corde Civil de Grampollin, comprenant:
2 ha. 50 a. en olivette (230 pieds);
3 ha. 50 a. en terres de culture nues;
4 ha. en vigne vieille.
Un droit de replantation en vignes de 6 ha. 50 a. valable jusqu'au printemps 1954, bâtiments d'habitation et d'exploitation; cheptel mort loué jusqu'au 30 septembre 1950.

Entrée en jouissance le 1er octobre 1950.
MISE A PRIX: 4.000.000 de Fr.

Le 8 Mai 1950, à 9 h., à Tunis PROPRIÉTÉ AGRICOLE
de 6 ha. 09 a. 77 ca., objet du titre de foncier N. 83-879 « GABRIELE GIACOMO », sise au sud et à 2 km. environ du village de La Mornaghia, comprenant:
Maison d'habitation de 4 pièces; cave de 480 hl., y compris cuve extérieure de 100 hl., dépendances secondaires; petit verger de 40 arbres fruitiers et 24 oliviers.
Droit de replantation en vigne de 6 hectares.
Louée jusqu'au 30 septembre 1950.
MISE A PRIX: 750.000 Francs

RENSEIGNEMENTS et consultation du cahier des charges: Direction du Service de Liquidation, 15, Rue St-Charles, à Tunis (Tél. 35.71);
Pour la première vente: Bureau de la 4^e Section, 13, rue de Vesoul, à Tunis (Tél. 00-82).

LIVRES ET REVUES

NOUVEAUX PROCÉDES SIMPLIFIES D'ENSILAGE
Par E. Bernard, Secrétaire général de la Confédération Nationale de l'Élevage (collection « La Terre - Ernest Flammarion, éditeur, 25, rue Racine - Paris, 1 vol.: 330 fr.

L'ensilage prend de plus en plus d'extension. Mais, en France, il n'a pas encore conquis, loin s'en faut, la faveur extraordinaire qu'il connaît à l'étranger, notamment en Angleterre, en Hollande et au Danemark.

Dans doute faut-il attribuer cette réserve à la prudence traditionnelle de nos cultivateurs. Aujourd'hui cependant, l'hésitation n'est plus permise. Ne pas pratiquer l'ensilage, c'est priver son bétail d'un aliment de haute qualité et grever les frais généraux de l'exploitation, en achetant des aliments concentrés dont l'ensilage limite précisément la nécessité.

AMIS LECTEURS !
Si ce numéro de votre journal vous a plu, DITES-LE NOUS ET DITES-LE A VOS AMIS

MEFIEZ-VOUS DES APPARENCES
Achetez un bon poste PHILIPS sur secteur ou sur batterie 6 Volts
Chez DIONISIO Frères 49 bis, r. de Serbie TUNIS (en face de l'église St-Joseph)
Facilités de paiement

COURROIES
de transmission en Caoutchouc Belata, Cuir, Poil de Chameau Toutes largeurs disponibles

COURROIES
de commande sans fin (plates) en Caoutchouc, adaptables à toutes marques de Moissonneuses-Batteuses

BASCULES
en Bois, Fer, Farinières Pelles en bois Toles perforées de 2 à 15 mm. Prix avantageux

Ets A. SAADA FILS, Successeurs 52, Avenue de Carthage — Tél. 44.92

COOPERATIVE CENTRALE DES AGRICULTEURS DE TUNISIE
Avant de convoquer à l'Assemblée Générale

Les adhérents sont convoqués à l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le jeudi 11 mai 1950, à 9 heures, à la Maison des Agriculteurs, 6, Avenue Roustan, à Tunis.

ORDRE DU JOUR:
1° Lecture du bilan de l'exercice 1949 et rapport du Conseil d'Administration;
2° Rapport des Commissaires aux Comptes;
3° Approbation des comptes et liquidation du compte Excédents d'actif;
4° Nomination des trois administrateurs, par suite de l'expiration du mandat de MM. Delorme Emile, Trouillet Maurice et Valay Paul;
5° Election des Commissaires aux Comptes.

COOPERATIVE DE MOTOCULTURE DE TUNISIE
Avant de convoquer à l'Assemblée Générale

Les adhérents sont convoqués à l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le Jeudi 11 Mai 1950, à 10 heures, à la Maison des Agriculteurs, 6 Avenue Roustan, à Tunis.

ORDRE DU JOUR:
1° Lecture du bilan de l'exercice 1949 et rapport du Conseil d'Administration;
2° Rapport des commissaires aux Comptes;
3° Approbation des comptes et liquidation du compte Excédents d'actif;
4° Nomination de cinq administrateurs par suite de l'expiration du mandat de MM. Boglio Henri, Planche Philippe, Dumont Jacques, Plazy René, et du décès de M. Rosenlecker Louis;
5° Election des commissaires aux Comptes.

COMMUNIQUES

MAHMOUDI 552 (pédigree de reproduction ou contrôle);
Orge Martin N. 1 (pédigree de reproduction);
Avoine Crème (pédigree d'origine).

Sous ces réserves, elles bénéficieront uniformément d'une prime maximum de 5 p. 100 du prix de base dans la limite et au prorata des ventes effectuées.

Les agriculteurs désirant faire passer à un contrôle devront en informer, le plus tôt possible, soit leurs coopératives, soit le Directeur du Service Botanique, à l'Ariana, en indiquant pour chaque variété à contrôler la nature et l'origine de la semence utilisée, la superficie enssemencée et le rendement probable. Toute demande parvenue au Service Botanique après le 5 mai 1950 ne pourra plus être satisfaite qu'accessoirement.

CONFEDERATION GENERALE DE L'AGRICULTURE
Union de Tunisie

Assemblée Générale annuelle
L'Assemblée Générale annuelle de l'U.T.-C.G.A. se tiendra à Tunis le mercredi 17 mai 1950 à 11 heures au siège, 72, avenue Jules-Ferry.

Ordre du jour:
— Compte rendu moral de l'exercice 1949.
— Elections au Conseil d'Administration.
— Questions diverses.

CHRONIQUE JURIDIQUE

LA RESPONSABILITE ENCOURUE POUR LE TERRAIN D'AUTRUI
L'article 479, 10° du Code Pénal, frappe d'une amende de 1.300 à 1.800 francs « ceux qui négligent sur le terrain d'autrui des bestiaux, de quelque nature qu'ils soient, et notamment dans les prairies artificielles, dans les vignes, orserais, dans les plants de carpiers, dans ceux d'oliviers, de mûriers, de grenadiers, d'orangers et d'arbres du même genre, dans tous les plants ou pépinières d'arbres fruitiers ou autres, faits de main d'homme ». Et l'article 482 prévoit qu'une peine d'emprisonnement pendant huit jours ou p. pourra être prononcée en cas de récidive.

En ce qui concerne les pénalités applicables aux faits de pacage sur terrain d'autrui, la Cour de Cassation tend à faire application des dispositions de l'article 479, 10°:

— lorsque l'introduction de bestiaux a été un fait volontaire du gardien, de celui-ci soit resté sur les lieux, ou soit parti laissant les animaux se livrer aux pâturages (Cassation 3 septembre 1922);

— lorsque les animaux se sont introduits sans participation du gardien, sur la propriété d'autrui (Cassation 1865). Autant dire que les peines s'appliquent aussi bien aux animaux conduits qu'aux animaux échappés.

Le Tribunal de Simple Police de Corbie a eu, le 20 mai 1949, à se prononcer sur une affaire de pacage: M. L... était poursuivi par le Ministère Public pour avoir conduit ou laissé des moutons de son troupeau en pâture et en divagation.

Il résultait des procès-verbaux de gendarmerie et des différentes pièces versées aux débats, que M. L... avait laissé des moutons de son troupeau non gardés pâturer sur les terrains de B... le 10 janvier 1949, de M... au début de janvier 1949 et de B... le 27 avril 1949.

M... a fait de M. L... était d'autant plus grave qu'il avait déjà été condamné précédemment pour des faits analogues, et qu'il avait promis, au cours d'une des audiences, de ne pas récidiver.

Le Tribunal de Simple Police de Corbie a appliqué purement et simplement la jurisprudence constante de l'article 479, 10° du Code Pénal s'appliquant aussi bien aux animaux conduits qu'aux animaux échappés, et le Code Pénal qui stipule qu'une peine de prison doit s'appliquer pour récidive.

Le Tribunal a, en conséquence, condamné M. L... à trois amendes de 1.800 francs chacune et à trois peines de prison de trois jours chacune.

عدد ١١٢
ثمن النسخة ١٠ فرنكا
الاشتراك عن سنة : ٣٠٠ فرنكا
توجه الدفعات الى الحساب الجاري
البريدى لجامعة التعاضدات الفلاحية للقطر
التونسي - القضاة المركزية عدد ١٠٣٠٦
الادارة : شارع جول فيري عدد ٧٢
تونس - تليفون عدد ٤٥ - ٧٦
يوم السبت في ٢٩ افريل ١٩٥٠
الموافق ١٢ رجب ١٣٦٩

تونس الفلاحية

اقامة الرئيس مارتان في البلاد التونسية

لسان جامعة التعاضدات الفلاحية للقطر التونسي وجامعتي النقابات الفلاحية ونقابت الاختصاصيين الفلاحين بالقطر التونسي
(اتحاد القطر التونسي للس. ج. أ.)

تفضل جناب الرئيس مارتان بقبول الدعوة التي وجهها له اتحاد القطر التونسي للس. ج. أ. بزيارة المملكة التونسية بمناسبة الاحتفالات بمرور خمسين عاما على تأسيس المدرسة الفلاحية بتونس التي ستقام من يوم ١٨ افريل الى يوم غرة ماي ١٩٥٠ لكن قد اضطر الرئيس مارتان بمزيد الاسف لتأخير سفره بربع وعشرين ساعة ولم يصل مطار تونس الا يوم الخميس ٢٠ افريل حيث قبله م. فاشرو رئيس اتحاد القطر التونسي للس. ج. أ. وم. رينسي رئيس جامعة التعاضدات الفلاحية صحة بعض اعضاء مجلس ادارتها وكذلك م. استيفال كاهية رئيس الاتحاد الجهوي للمستقلين الفلاحين بقسنطينة ونائب الس. ج. أ. الجزائرية. وعلى اثر ذلك اقيمت على شرف الضيف الجليل مأدبة عشاء بنادي الرابطة الفرنسية حضرها عدا الشخصيات السابق ذكرها م. بارو المتفقد العام للفلاحة الجزائرية ومدير المعهد الفلاحي ببايزون كاري.

وفي يوم السبت ٢٢ الجاري تولى الرئيس مارتان الاشراف منذ الساعة الثامنة والنصف على جلسة البحوث والدراسات المتعلقة بالمهرجانات الحسنية وهذه الجلسة قد خصصت لدراسة مسألة التعاضدات. وعلى الساعة العاشرة القى الرئيس محاضرة تحت اشراف جناب المقيم العام ومحضر م. دولاشوفينيار المعتمد بالسفارة العامة وحضرات اصحاب المعالي الوزراء ومديري الادارات العمومية وكان موضوع المحاضرة : « حالة الفلاحة الفرنسية ومركزها في الاقتصاد الوطني وفي اقتصاد الاتحاد الفرنسي ».

وبعد الظهر بنصف ساعة تناول م. مارتان طعام الغداء وبجانبه جمع رؤساء المنظمات التعاضدية ومؤسسات التعاون والاعتماد الفلاحي ورؤساء النقابات المختصة كل منها بفرع من فروع النشاط الاقتصادي وتبذلت عدة اراء في شأن عدة مشاكل تهم التعاضد.

وخص المساء بالمهرجان الحسني لمدرسة الفلاحة ووقع استهلاله بحفلة تذكارية امام نصب الاموات بالمدرسة وعلى اثرها اقام الرئيس مارتان ندوة صحافية بقاعات الماجستيك اوتيل

تم حضر حفلة شاي اقيمت على شرفه بالسفارة العامة ثم مأدبة عشاء اقيمت بالمدرسة نفسها وقد خصص كامل يوم الاحد للجنوب التونسي ولعراة الزياتين ، وبعد وقوف قصير على اطلال قصر الجم حيث توجد اثار المسرح الروماني الفخيم وبعد التفرج على غابة الزيتون البديعة القائمة على عشرات وعشرات الكيلومترات وصل حضرة الرئيس لصفاف حيث الفى جميع الفلاحين بالجهة في انتظاره وقد اتوا ليلسوا عليه ويطلبوا منه ان يزور زياتينهم التي هي من اجل الانجازات الفلاحية بالابالة التونسية وقد تفضل الرئيس بزيارة البعض منها وكذلك معصرة الزيت التعاضدية التي فتحت ابوابها اخيرا.

لكن هذه الزيارة القصيرة قد انتهت بمزيد الاسف حيث اضطر الرئيس لامتطاء الطائرة ومغادته في وقت مبكر حيث يرافقه م. استيفال وم. بلازي رئيس لجنة الاستلاف والعمل التعاضدي الذي سينوب مع م. ميراند اتحاد القطر التونسي للس. ج. أ. في الاحتفالات التي ستقيها بمعالجة وهران من القطر الشقيق الجامعة الجهوية للتعاضد.

هذا وقد كان سرور البلاد التونسية عظيما حيث امكن لها ان تحظى بشرف زيارة الرئيس لها وامكنها ان تشعر في خلال ثلاثة ايام فقط ان الرئيس هو لها وحدها بدون شريك ، وم كانت تودان تكون الزيارة اطول مدى لتتمكن من اطلاعه على كل ما انجزته بفضل جهود ابائنا في ميدان التعاضد كما في ميدان الانتاج وم كان سرورها عظيما لو امكن لها ان تستمع اكثر مما سمعت للدروس القيمة والافادات المهمة التي القاها عليها حضرة الرئيس اثناء مختلف المحادثات التي دارت بينه وبين اعضاء المنظمات الفلاحية بتونس ومصافس.

وان المشاركة الوثيقة في العمل بين جميع الفلاحين الفرنسيين والتونسيين هي ايضا جديرة بالذكر وحرية بكل اعجاب ومنها تتجلى روح الاستقرار الاقتصادي بالبلاد التونسية.

وانى اسافر وفي فكري اثر خالد مما شاهدته من الدور العظيم الذي تقوم به الس. ج. أ. فائدة الفلاحة بالقطر التونسي .

* مبادلة مفيدة *

شاهد الوفد المصرى الذى زار البلاد التونسية اخيرا الرقى العصى لمنشآتنا الفلاحية وللمستحدثات الفنية فيما يخص مناولة الحبوب وحفظها واعجب بها ايما اعجاب. وقد سئل احد اعضاء الوفد عن حالة رقى الفلاحة المصرية فقال ان العناية مصروفة اولا وبالذات للقطن الذى له المحل الاول من الاهتمام اما القمح فان معظمه يجلب من الخارج وقد وقع التفكير في ايجاد نظام مبادلة مع روسيا السوفياتية بحيث انها تأخذ القطن وتعطي مكانه القمح. واستفدنا اخيرا ان هذا النظام التبادلى قد دخل حيز التطبيق. فهل ليس من الممكن فتح مذاكرات من هذا النوع مع الدولة المصرية ؟

فبحن ايضا يعوزنا القطن ونتج القمح ، وليس من المتعذر ان تقبل تلك الدولة العربية الكبرى مقايضة من هذا القبيل مع المملكة التونسية وهل ليس من حق هذه البلاد ان تتال التمييز على غيرها نظرا لتبادل الود بين البلدين منذ القدم.

وبلوح انه من فائدة الجمع السعى في تكوين تيار من المبادلات الاقتصادية بين جيران اقرباء خصوصا والبحر المتوسط هو بحر البلدين والمواحات بينهما من اسهل السهل.

قط ثلاث تهم الفلاحين التونسيين
مما صرح به الرئيس مارتان اثناء الاجتماع الذى اقامته تكريما لحضرته فروع اتحاد القطر التونسي للس. ج. أ. : « ان الذى ينبغي ان تقتنعوا به كما انا مقتنع ومؤمن به هو ان الانتاج التونسي لا يزاحم الانتاج الفرنسي كما ان الانتاج الفرنسي لا يزاحم الانتاج التونسي وانما هما متممان لبعضهما بعضا وانكم اذا احسستم تسيير منتجاتكم كان في ذلك كل الغنم للجمع ولن يحصل منه اى اذى للمنتج الفرنسى . »

سانحة

« في الوقت الذى اودع فيه الارض التونسية حيث قضيت فيها اياما استفدت فيها فوائد جزيلة ارى من واجبي ان اعلان من جديد كم انا ممنون للاقبال الحار الذى حظيت به وشواهد العطف والاکرام التي انهالت على وحفت بي من كل جانب وانى اغادر الارض التونسية وانا على يقين من ان مقامى بين اظهركم لم يكن خاليا من النتائج المثمرة التي لا نلت ان نجنى جميعا غنها ، وقد كان اجتماعي بكم مفيدا لي بادئ ذي بدء حيث تمكنت من الاطلاع اطلاعا شافيا على إمكاناتكم وعلى احتياجاتكم وتأكدت مرة اخرى صحة القاعدة المنطقية التي تقول « ان الحكم على شىء فرع تصوره » وان « المشاهدة اقوى دليل » ثم ان اجتماعي بكم قد كان مفيدا لكم حيث سمع لكم بالاعراب عن الصعوبات التي تشعرون بها وبوضف الادوية التي تودون ان يتدارك بها ما تتكدررون منه . فلتكونوا على يقين من ان الجامعة العامة للفلاحة التي في الشرف برئاستها ستكون بجانبكم كالمضى واكثر من الماضى وستدافع عن منتجاتكم وعن ثمرات كدكم وجدكم لدى رجال الحكومة المسؤولين حتى يزول عنكم شبح الخوف الذى يساور نفوسكم من اجل ابتعادكم والذى يخيل اليكم ان هذا البعاد من شأنه ان يضربكم كلما وجب الدفاع عن مصالح قد يبدو للنظر اليها نظرة سطحية انها مصالح مزاحمة للمصالح الفرنسية . »

« وانى لا آسف حقا لكوني لم اتصل بعدد اوفر من الفلاحين الذين امكن لي الاجتماع اليهم والتحدث معهم ولكون مقامى القصير جدا بين اظهركم لم يسمح لي بان امعن النظر في انجازاتكم البديعة وانى اؤمل من صميم الفؤاد ان تنهيا لي الفرصة من جديد لزيارتكم وتخصص حصة اوفر من الوقت للاجتماع بكم والتعرف اليكم . » وعلى لسان « تونس الفلاحية » التي صيرتموها بفضل جهودكم جريدة حية اتوجه بالشكر الجزيل لجميع فلاحى القطر التونسي ولجميع المنظمات والهيات وكافة السلط العمومية الذين احتفوا بي واكرموا متواى واتمنى على الله ان يبدق على بلادكم الجميلة الاء السعادة والرفاهية في كنف الوئام وتحت ظلال الرخاء والطمأنينة والسلام . »

بيار مارتان

العالم ليس له ما يكفيه من الاقوات
ازدان فراش الهمام الفضال الاكمل السيد الطاهر بن عمار رئيس القسم التونسي للمجلس الكبير ورئيس الحجره الفلاحية لشمال المملكة بمولود ذكر ميمون الطلمعة سماء على بركة الله محمد على .
وبهذه المناسبة السعيدة فان جريدة « تونس الفلاحية » تشرف بتقديم مراسم التهنية والتبريك للرئيس ابن عمار ولحرمه المحزون وبالصحة والعافية وطول الحياة للمولود الجديد في ظل ابويه الاكبرين .
ايها الفلاحون
مهما كنتم متزويين في حقولكم ومزارعكم البعيدة يمكنكم ان تكونوا على ذكر من تطورات الحياة الفلاحية في العالم بواسطة جريدتكم هذه « تونس الفلاحية »
ازدان فراش الهمام الفضال الاكمل السيد الطاهر بن عمار رئيس القسم التونسي للمجلس الكبير ورئيس الحجره الفلاحية لشمال المملكة بمولود ذكر ميمون الطلمعة سماء على بركة الله محمد على .
وبهذه المناسبة السعيدة فان جريدة « تونس الفلاحية » تشرف بتقديم مراسم التهنية والتبريك للرئيس ابن عمار ولحرمه المحزون وبالصحة والعافية وطول الحياة للمولود الجديد في ظل ابويه الاكبرين .
ايها الفلاحون
مهما كنتم متزويين في حقولكم ومزارعكم البعيدة يمكنكم ان تكونوا على ذكر من تطورات الحياة الفلاحية في العالم بواسطة جريدتكم هذه « تونس الفلاحية »
ازدان فراش الهمام الفضال الاكمل السيد الطاهر بن عمار رئيس القسم التونسي للمجلس الكبير ورئيس الحجره الفلاحية لشمال المملكة بمولود ذكر ميمون الطلمعة سماء على بركة الله محمد على .
وبهذه المناسبة السعيدة فان جريدة « تونس الفلاحية » تشرف بتقديم مراسم التهنية والتبريك للرئيس ابن عمار ولحرمه المحزون وبالصحة والعافية وطول الحياة للمولود الجديد في ظل ابويه الاكبرين .
ايها الفلاحون
مهما كنتم متزويين في حقولكم ومزارعكم البعيدة يمكنكم ان تكونوا على ذكر من تطورات الحياة الفلاحية في العالم بواسطة جريدتكم هذه « تونس الفلاحية »

بعض كلمات في .. زيوت الزيتون

ان موسم عامى ٤٩ - ١٩٥٠ الذى ينتهى بالنسبة للصنع في منطقة الجنوب خيب امل كثير من الاقتصاديين بالقطر التونسي الذين زعموا في شهر جويلية وحتى في شهر سبتمبر ان العصابة ستكون خارقة للعادة وستبلغ ٢٠٠٠٠٠ طن من الزيوت في كامل القطر منها ٧٥٠٠٠ طن في جهة الجنوب.

فمن المحقق ان هذا الجزع الطارى خلال الزمن الذى يسبق الصابة والمنجر ليس من الارقام الخاصة المقدرة من طرف البعض بل كذلك من الحرية المسلمة بدون تحديد في الصنع والاتجار وايضا في التصدير بلغ درجة من الخطر حتى ان الكمية الفاضلة من موسم عامى ٤٨ - ٤٩ تقلت السوق الداخلى بصورة باهظة وجملة الحسائس اثرت بصورة مضادة للاعتماد.

وعليه فان الموسم الذى ارتكز على اساس غاظ حيث انه مكون من يسوعات مؤجلة ايسرهما البعض الذين ارتكزوا على موقف

(البقية في العدد المقبل)